

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 15 Novembre 1977.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7399).

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Galley, ministre de la coopération, suppléant M. Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

MM. Lucas,

Maurice Blanc,

Boudon,

Desantis,

Cornet,

Schloesing,

le ministre.

Crédits ouverts aux articles 40 et 41. — Adoption (p.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 7416).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1978
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n° 3120, 3131).

★ (2 r.)

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 40 et 41.

La parole est à M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la coopération, mes départs de rapporteur spécial du budget des postes et télécommunications remontent à 1970. Vous étiez alors le ministre des P. T. T. en exercice.

Huit ans après, c'est encore devant vous que je traiterai de ce projet de budget, M. Ségard étant absent pour raison de santé. Nos amicales pensées vont vers lui, soyez, je vous prie, notre interprète pour lui transmettre nos plus vifs souhaits de prompt rétablissement.

Par ce concours de circonstances, nous pouvons, en 1977, évoquer des problèmes dont certains ressemblent beaucoup à ceux dont nous parlions déjà de 1970 à 1973.

Je songe en particulier au déficit des services financiers, dont celui des chèques postaux. Il est en voie de règlement, et cela vous fera certainement plaisir, monsieur le ministre, car c'est vous qui avez commencé à ménager, sur nos propositions, les bases d'une solution positive. Je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet.

De 1971 à 1978, le budget des P.T.T. a vu son montant quintupler, passant de 15,4 milliards à 70 milliards de francs, plus exactement à 75 milliards si l'on y intègre les investissements réalisés par les sociétés de financement.

Depuis l'an dernier, il est devenu le premier budget civil de notre pays, mais aussi celui au sein duquel les problèmes financiers demeurent aigus, bien que recevant sur certains points, il faut le dire, des commencements de solution satisfaisante.

Vous m'excuserez de ne pas entrer dans tous les détails de cet important budget; les quelque vingt minutes qui me sont imparties n'y suffiraient pas. Mon rapport écrit fournit toutes les informations nécessaires et il est aisé de s'y reporter.

Présenter ce budget revient à citer trois chiffres caractéristiques : 70,3 milliards de francs de dépenses budgétaires nettes, en accroissement de 18 p. 100 sur celles de 1977 ; plus de 27 milliards de francs d'investissements prévus ; 14 600 créations d'emplois.

Une fois encore, l'essentiel des investissements programmés est destiné aux télécommunications, en vue de la réalisation du programme d'action prioritaire n° 4, qui, je le rappelle, est le plus important retenu pour le VII^e Plan.

Du point de vue des raccordements, le parc d'abonnés doit atteindre 11 750 000 lignes à la fin de 1978, soit un accroissement de 1 800 000 lignes par rapport à 1977. Compte tenu des transferts et réalisations, cela devrait permettre de satisfaire de deux millions à deux millions deux cent mille demandes en 1978.

Ce rythme de croisière devra être maintenu au cours des prochaines années.

Parallèlement, l'autorisation sera à peu près achevée, et les réseaux, nationaux et internationaux, seront considérablement renforcés.

Les prévisions des programmes successifs des télécommunications — décisions interministérielles de 1975 et VII^e Plan — aussi ambitieuses qu'elles paraissent, sont réalisées et le pari est en voie d'être tenu.

La seule ombre au tableau — mais peut-elle être considérée comme une ombre ? — serait due au maintien, dans certains secteurs, à environ dix mois, en moyenne nationale, du délai de raccordement qui aurait dû s'abaisser compte tenu de l'augmentation du parc réalisée depuis deux ans. Cette stagnation est due à l'accroissement de la demande. Ainsi est-il démontré que les prévisions aussi ambitieuses qu'elles paraissent, correspondaient aux besoins du public, et que les clients potentiels du téléphone existent réellement.

Du point de vue social, l'effort d'équipement reste très soutenu. Il faut d'ailleurs rappeler, à ce propos, que l'enveloppe des services sociaux prévue — 336 millions de francs — ne correspond qu'à une partie des programmes, car les directions générales, tant de la poste que des télécommunications, réalisent directement sur leurs crédits propres des investissements sociaux d'accompagnement, tels le logement des élèves des cours professionnels et la construction des locaux de repos dans les centres de tri ou téléphoniques.

Pour la poste, l'essentiel des investissements sera consacré à la poursuite de l'automatisation des centres de tri, couverte par un plan d'action prioritaire, en même temps qu'à la construction d'une cinquantaine de bureaux nouveaux et à la poursuite du plan « sécurité ».

Mais des interrogations découlent de l'examen des crédits consacrés aux investissements, et plus spécialement en ce qui concerne la poste.

Globalement, en effet, la masse des autorisations d'engagement n'augmente que de 3,3 p. 100 par rapport à 1977, soit plus de 3,9 p. 100 pour les télécommunications, plus de 8 p. 100 pour le secteur social, mais moins de 5,5 p. 100 pour la poste.

Certes, le montant atteint pour les télécommunications — plus de 25 milliards de francs — justifierait une pause relative, qui, du reste, serait conforme aux prévisions du VII^e Plan.

Il reste toutefois à prouver que la dérive des prix retenue sera suffisante pour maintenir la production en volume.

La même remarque doit d'ailleurs être faite en ce qui concerne les réalisations sociales, la hausse retenue étant de 8 p. 100, mais portant essentiellement sur des opérations de bâtiments.

Pour la poste, en revanche, on assiste à une régression qui affecte surtout l'ensemble du secteur de construction de bureaux, la sécurité et les services financiers, la dotation globale affectée à ces réalisations diminuant de 15 p. 100, la dotation du programme « centres de tri » restant toutefois au même niveau qu'en 1977, c'est-à-dire plus de 3 p. 100.

Cette réduction des moyens me paraît grave, car elle ne peut qu'accroître le déficit en implantation de bureaux de poste, particulièrement en zones urbaines et suburbaines, où les besoins s'accroissent régulièrement.

A propos du fonctionnement, je me dois de signaler le niveau satisfaisant des créations d'emplois : 14 600, chiffre supérieur à celui de 1977 et pour ainsi dire conforme aux prévisions du VII^e Plan. Compte tenu du renouvellement normal des personnels, cela devrait permettre de recruter près de 30 000 jeunes en 1978.

Enfin, la progression des crédits de matériel et de fonctionnement est supérieure à 22 p. 100 dans le projet de budget pour 1978.

S'agissant plus spécialement des personnels, je veux vous faire part de ma satisfaction de constater que le problème de la titularisation des auxiliaires est enfin débloqué.

Il reste beaucoup à faire, et plus particulièrement dans l'environnement social des mesures de titularisation.

Les services prennent à cœur le logement et l'accueil des auxiliaires titularisés en région parisienne, le quintuplement du budget social depuis 1973 favorisant leur action. De même, les mesures d'attente sur place sont appréciables. Mais tout cela conjugué ne peut régler tous les cas sociaux, souvent déchirants, qui se présentent à eux.

Dans ce contexte, je vous suggère, par exemple, d'étendre aux mères de famille âgées de plus de cinquante ans les possibilités d'inscription sur la liste spéciale, c'est-à-dire d'accroître leurs chances d'être titularisées sur place.

A l'inverse, des ombres subsistent dans la politique des rémunérations, et plus spécialement en matière de mesures indemnitaires et catégorielles, qui prennent une grande importance dans une structure de personnels à prédominance de catégorie C, qui est celle des P.T.T.

Le relevé de propositions de 1974 avait suscité des espérances. Il doit être rapidement et complètement traduit dans les faits.

Il me paraît, en effet, y avoir une grande distorsion entre les quelques millions nécessaires au maintien de l'enveloppe catégorielle à son niveau de 1977 et le mécaniquement qu'engendre le fait de retarder l'application de ce relevé.

Il en est ainsi, par exemple, de la prime de rendement des catégories B et C, ou encore de la réforme du statut du corps des receveurs et chefs de centre, sans omettre de mentionner le corps des receveurs distributeurs, que l'on oublie toujours, car tous ces fonctionnaires sont la cheville ouvrière de l'implantation postale.

J'ajouterais à ce « survol » des grandes masses budgétaires l'approbation d'une très récente décision, intervenue depuis l'examen du budget en commission — c'est pourquoi elle n'est pas analysée dans mon rapport écrit — mais que j'assortirai d'une interrogation : je veux parler des exonérations de taxes accordées à certaines personnes âgées et de la création envisagée d'un réseau spécifique d'appel d'urgence en faveur de ces mêmes personnes.

Certes, sur le plan social, ces mesures sont des plus heureuses ; je me réjouis de leur application, tout en souhaitant qu'elles soient étendues à d'autres cas sociaux, par exemple aux grands malades et aux invalides.

Mais le rapporteur que je suis, soucieux des grands équilibres de cette administration, peut légitimement se poser la question de l'incidence financière de ces mesures.

Qui supportera cette charge sociale ? Le budget des P.T.T. ou celui de l'Etat ? Question fort importante !

En effet, souvenez-vous en, c'est ainsi qu'est né, toutes proportions gardées, le déficit dû à l'acheminement de la presse.

Je terminerai cette première partie de mon exposé par l'évocation de points particuliers qui ne manqueront pas d'être développés par d'autres orateurs, et sans doute par vous-même, monsieur le ministre.

La taxation détaillée des communications téléphoniques, présente un intérêt certain. Cependant, par expérience, et en l'état actuel, cette mesure me paraît être de deuxième urgence, compte tenu des moyens qu'elle stérilise et de la plus grande compréhension dont l'administration fait preuve, il faut bien le dire, en matière de contestation de taxes.

Je signale aussi, au passage, les différences de durée d'attente de raccordement : plus de quinze à vingt mois dans certains cas, raccordement immédiat dans d'autres. Je pose la question, sans plus : n'y aurait-il pas quelques bavures dans la programmation des équipements ?

Comme les années précédentes, l'essentiel de mon propos concerne encore l'équilibre financier du budget annexe, qui, pour 1978, est lié à la réalisation d'un financement qui reste à déterminer, pour un montant de 13,3 milliards de francs.

Cette situation est, à n'en pas douter, anormale, au point de vue tant économique que législatif. Encore convient-il de souligner un effort particulier du Trésor en faveur du budget annexe pour la rémunération des fonds en dépôt aux chèques postaux.

J'ai rappelé au début de mon intervention, monsieur le ministre, les circonstances qui me conduisent à vous faire part de ma relative satisfaction de constater que le problème du déficit des chèques postaux est enfin en voie de règlement, que j'ose espérer définitif.

Je dis bien : ma relative satisfaction. Car, s'il y a un mieux certain depuis la discussion budgétaire de 1970, où vous nous promettiez l'annulation du déficit au plus tard en 1974, les relèvements successifs du taux de rémunération des avoirs mis à la disposition du Trésor laissent subsister un déficit encore important. La dernière décision en la matière, prise par le Gouvernement au printemps dernier, à savoir le paiement d'un intérêt égal, à terme, à celui de la rémunération de l'épargne, soit quelque 6,5 p. 100, me procure, en fait, une réelle satisfaction, car j'ai beaucoup œuvré dans ce sens. Mais elle me semble insuffisante et, en tout cas, laisse planer des incertitudes.

Elle est insuffisante parce que les années de retard dans la réalisation de cet équilibre ont induit des charges supplémentaires d'intérêt des emprunts qu'il a bien fallu affecter à la couverture de ce déficit, charges qui ont porté au-delà de 6,50 p. 100 le taux d'équilibre.

Elle laisse planer des incertitudes quant au calendrier de passage du taux de 5,7 p. 100, retenu pour 1978, à celui de 6,5 p. 100, mais également sur la date d'application du taux de 5,7 p. 100. Celui-ci sera-t-il appliqué dès 1977 ou seulement en 1978 ? La réponse qui me sera fournie à cet égard doit être, je le sais, positive. Tout retard dans ce calendrier, parce qu'il laisse subsister des déficits importants — 900 millions de francs environ en 1978, en raison de l'incidence des charges d'intérêt — augmente un peu plus la marge qui sépare le taux de rémunération du taux d'équilibre. Nous aimerions, monsieur le ministre, être fixés sur ce calendrier.

Au déficit des chèques postaux s'ajoute une seconde charge de structure qui affecte le budget annexe : le déficit d'acheminement de la presse, pour lequel aucune amélioration n'est en vue.

Ce problème, rappelé tous les ans, est suffisamment connu des membres de l'Assemblée pour que j'en arrive directement à mes conclusions.

Cette charge, qui dépassera 1,5 milliard de francs en 1978, correspond à l'intérêt général. Elle doit être, en conséquence, supportée par le budget général.

Je tiens à préciser que si, cette année, cette observation en forme de litanie n'a pas été faite par la commission des finances à propos du budget des P.T.T., elle n'en figure pas moins, sur proposition de mon ami M. Robert-André Vivien, dans le rapport concernant l'information. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Boinvilliers, a également signalé, la semaine dernière, l'anomalie qui consiste à faire supporter cette charge par les usagers de la poste. Mon ami M. Wagner, en sa qualité de rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, ne manquera pas non plus de le rappeler.

Au-delà de ces charges de structure, l'ampleur du besoin de financement retrace les aléas de la politique des P.T.T. en matière de tarifs ; elle est faite généralement de relèvements importants parce que retardés, alors que des majorations successives mais de moindre ampleur seraient plus efficaces. Elles limiteraient au moins le besoin d'emprunts des années de vaches maigres, et, par conséquent, les frais financiers qui en découlent.

Toujours du point de vue économique, je dois signaler les difficultés que les P.T.T. rencontrent depuis quelques années pour couvrir les emprunts nécessaires à la réalisation de l'équilibre.

En 1976, alors que les besoins n'étaient que de 6,5 milliards de francs, l'année a dû être clôturée par une contraction du fonds de roulement de 1,2 milliard de francs.

En 1977, les hausses intervenues à la fin de 1976, pour la poste, et en avril 1977, pour les télécommunications, réduisaient le besoin de financement de 11,4 milliards à 10 milliards de francs. Je devrais dire plutôt qu'elles les réduisaient seulement à 10 milliards de francs, car l'extension du téléphone à de nouvelles couches sociales, conséquence directe du service public, fait stagner, pour le moment, voire légèrement régresser, le trafic moyen par abonné et réduit la progression des recettes téléphoniques.

L'équilibre, pour 1977, reste subordonné à la réalisation de plus de trois milliards d'emprunts d'ici à la fin de l'année ; or, quel que soit le succès de l'emprunt P.T.T. en cours, il me paraît difficile d'attendre la couverture d'un montant aussi élevé.

Pourtant, le Trésor a consenti encore un effort important au profit du budget annexe en acceptant le placement de bons P. T. T. à court terme, transposition pure et simple des bons du Trésor. Effort supplémentaire car, en fait, les contingents envisagés — 700 millions de francs en 1977 et 1 200 millions en 1978 — seront prélevés sur les rentrées du Trésor, le marché n'étant pas extensible.

Avec ce type d'émission, c'est, à mon avis, l'éventail complet des possibilités de financement extraterritorial qui est maintenant couvert : emprunts à long terme intérieurs P. T. T. et C. N. T., emprunts internationaux de la C. N. T., recours aux actionnaires et au crédit bancaire pour les sociétés privées de financement, emprunt à moyen terme pour Francelet et, maintenant, court terme avec les bons P. T. T.

Puisqu'il n'est pas possible de compter sur de nouvelles modalités pour subvenir aux besoins d'emprunts, comment pourra-t-on obtenir la souscription de plus de 13 milliards d'emprunts en 1978 ? Pour réaliser l'équilibre, pourra-t-on éviter des hausses de tarifs importantes ? J'attends la réponse.

Faut-il, encore une fois, revenir sur le coût, pour le budget annexe, des appels trop importants aux financements extérieurs ? Aux précisions apportées par mon rapport écrit, j'ajouterai simplement quelques réflexions suscitées par l'examen comparé des chiffres.

Rapportée aux ressources propres, et essentiellement au chiffre d'affaires, la charge qui résulte de tous les financements extérieurs représente actuellement 14,5 p. 100 de ces ressources contre 5 p. 100 il y a dix ans et 7,5 p. 100 il y a cinq ans. Les seuls intérêts des emprunts souscrits — 4 300 millions — ont été largement multipliés par cinq en cinq ans. A titre comparatif, ces seules charges d'intérêts sont supérieures au total du budget de la justice dont les crédits se montent à 3 700 millions.

Devant cette accumulation d'éléments défavorables, faut-il rechercher la diminution du déficit par une réduction des dépenses ? Je ne le crois pas, bien au contraire.

En effet, la réduction des dépenses ne pourrait provenir que d'un allongement des délais de réalisation des investissements car rogner sur le fonctionnement obérerait la bonne marche des investissements réalisés. Or la pression de la demande téléphonique montre, nous l'avons vu, que les investissements programmés sont à la limite de la sous-évaluation. Allonger la réalisation des programmes conduirait à nous retrouver en pleine crise du téléphone dont nous sortons à peine.

Sur le plan législatif, l'existence d'un tel déficit est anormale, surtout lorsque aucun moyen de couverture n'est précisé.

Une autre comparaison me paraît claire. Les 13 300 millions de besoin de financement des P.T.T. pour 1978 représentent le cinquième du budget des P.T.T., mais sont aussi du même ordre que le budget du ministère de l'intérieur, dont les crédits totalisent 14 milliards.

De surcroît, les dispositions législatives en vigueur — article L. 127 du code des P. T. T. — reprenant les dispositions de la loi créant le budget annexe, prévoient que les emprunts destinés au financement de ce budget annexe ne peuvent être lancés que dans la limite fixée chaque année par le ministère des finances.

Le Parlement, qui autorise 70 milliards de dépenses, doit être informé des moyens de leur financement, surtout lorsque le déficit à combler atteint 19 p. 100 de ce total. C'est pourquoi la commission des finances demande que le détail des moyens de financement soit déterminé par avance et communiqué dans ces termes avant le débat budgétaire. Vieux problème, monsieur le ministre, que nous avons abordé d'une façon beaucoup moins approfondie lorsque vous occupiez le poste de M. Ségard.

Tant d'imprécisions dans les origines du mal et sur ses moyens de guérison rendent la solution difficile. Elle me paraît toutefois exister et avoir déjà été formulée par la commission des transports et communications du VII^e Plan : compensation des charges imposées, chèques et presse ; augmentations des tarifs de niveau P.I.B. pour les télécommunications et P.I.B. plus 3 p. 100 à 4 p. 100 pour la poste.

Cette solution, certes, reçoit un commencement d'exécution. Elle doit être appliquée intégralement et rapidement, ou alors une politique de rechange doit être mise en œuvre par des subventions à venir du budget général.

Il n'y a, à mon sens, aucune anomalie dans le fait de faire apparaître cette subvention du budget général, même si cela doit augmenter le déficit de ce dernier. En fin de compte, quand les P.T.T. ne peuvent, comme en 1976, assurer leur financement, n'y a-t-il pas, par la force des choses, accroissement réel du déficit budgétaire global ?

Il faut que les choses soient, une fois pour toutes, clarifiées ; ou alors on finirait par souhaiter le retour au statut antérieur à 1923, ce qui serait fort paradoxal ; la rigueur financière y trouverait son compte et toutes mes préoccupations d'équilibre seraient alors sans objet. Mais nous osons espérer mieux qu'un retour en arrière car, par les moyens qu'il dégage, certes, le budget de 1978 est encourageant : il est capable d'accélérer encore la promotion des P.T.T. en France — ne l'oublions pas, c'est un point qui, il y a quelques années, paraissait insoluble — et il permet de clore cette législature en donnant à cette immense et moderne administration, ainsi qu'aux agents de grande qualité qui la composent, la possibilité de continuer leur action, pour le plus grand bien de notre pays.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, d'adopter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre de la coopération, je tiens d'abord à vous dire combien je me réjouis de votre présence à ce banc — c'est en quelque sorte un retour en arrière — et je vous prie de bien vouloir transmettre à M. Norbert Ségard tous nos vœux de prompt rétablissement.

Le rôle traditionnel d'un rapporteur est de critiquer le budget qu'il rapporte au nom de sa commission et de le trouver insuffisant. C'est la seizième fois que j'ai l'honneur de traiter du budget des P.T.T. à cette tribune, mais c'est vraiment aujourd'hui la première fois que je peux reconnaître que, dans son ensemble, le budget des P.T.T. est un bon budget.

Quelle différence avec les budgets présentés il y a dix ou quinze ans ! Certes, subsisteront toujours des domaines à améliorer et des zones d'ombre à effacer dans les mois et les années à venir.

Je suppose, mes chers collègues, que vous avez tous lu mon rapport écrit — ceux qui sont absents ont dû aussi en prendre connaissance — et vous avez entendu l'excellent rapport présenté par M. Ribes au nom de la commission des finances. Il me paraît donc inutile de reprendre par le détail tous les chapitres du budget qui nous est soumis. D'ailleurs, je rejoins totalement les observations formulées par M. Ribes.

Cependant, monsieur le ministre, je vous demanderai quelques précisions sur des problèmes qui ont été évoqués par les membres de la commission de la production et des échanges.

Ceux-ci souhaiteraient que vous confirmiez les propos tenus par M. Norbert Ségard, lors de sa conférence de presse, sur l'installation du téléphone chez les personnes âgées et d'appareils d'alarme chez celles qui vivent seules.

Nous espérons que le branchement sera gratuit de même que l'abonnement, surtout pour les personnes bénéficiant de l'allocation du fonds national de solidarité.

S'agissant du délai de raccordement, on nous a annoncé que, pour la fin de l'année 1978, les délais moyens d'attente seraient de 7,7 mois et de 6,4 mois ; ces deux chiffres sont puisés dans des documents de l'administration des P.T.T., et il s'agit de moyennes nationales qui ne signifient pas grand-chose pour l'individu qui fait une demande dans un bureau de poste et auquel on annonce un délai allant de trois mois à plus de deux ans.

Il conviendrait donc qu'une étude soit faite au sujet des indications données sur ce point dans les diverses agences commerciales des télécommunications, d'autant que certains de nos collègues de province font état de réponses parfois fantaisistes.

Par ailleurs, une promesse nous a été faite concernant le maintien des petits bureaux de poste dans les zones rurales, auxquels seraient confiées, dans certains cas, des tâches relevant d'autres administrations, comme celles des finances ou de la sécurité sociale.

Quels enseignements pouvez-vous tirer de cette pratique que nous avions approuvée, guidés que nous étions par notre souci d'éviter la disparition des bureaux de poste ruraux ?

Dans le même esprit, nous souhaitons que soient maintenus les centres de distribution ruraux et les centres de renseignements qui sont indispensables pour la vie et l'animation de nos campagnes.

M. Bertrand Denis. C'est très important !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Je vous remercie de votre appui, mon cher collègue.

Je ne reviendrai pas sur l'acheminement de la presse qui est à la charge de la poste : c'est le serpent de mer dont on parle tous les ans ! Quand résoudra-t-on ce problème ? Je l'ignore. Mais il faudra bien un jour trouver une solution.

Un autre problème grave n'est hélas ! toujours pas résolu en dépit des efforts consentis par les services. Il s'agit de la sécurité des personnes, des fonds et des valeurs. Je sais que le service de la poste poursuit son effort pour la couverture radio des véhicules blindés et l'installation de systèmes d'alarme dans les bureaux de poste. Mais je souhaite qu'on porte une attention toute particulière à la situation dangereuse des conducteurs et convoyeurs de fonds. Ces personnels dépendent de la direction du matériel de transport, au même titre que leurs collègues qui transportent les sacs postaux. Naturellement, les dangers qui menacent les uns et les autres ne sont pas du même ordre.

La situation est donc réellement anormale et la logique voudrait que soit créé un service spécial de postiers armés, sous la seule autorité d'une direction de la sécurité postale. Ce corps spécial, doté de sa propre échelle de carrière, devrait naturellement être indépendant du service de la distribution et de l'acheminement.

Les conducteurs et les convoyeurs de fonds ne sont certes pas très nombreux, mais je suis persuadé que la création d'un corps spécial augmenterait considérablement la sécurité en cette époque où les attaques à main armée sont de plus en plus sévères et nombreuses.

Je ne m'étendrai pas — mon collègue Pierre Ribès a fort bien développé ce sujet — sur l'amélioration de la rémunération des fonds des chèques postaux ; sur ce point, la volonté du Parlement a été parfaitement définie il y a plusieurs années,

alors que vous étiez, monsieur le ministre de la coopération, responsable des postes et télécommunications. M. Ségard est en train de tenir la promesse que vous-même aviez faite depuis longtemps.

Mais pouvez-vous nous indiquer quand le prélèvement de l'Etat sur les services financiers sera définitivement supprimé ? Je ne vous demande pas de résoudre le problème à bref délai, mais il est important de fixer dès maintenant un calendrier.

Pourriez-vous enfin nous dire où en sont vos projets concernant les centraux électroniques, pour lesquels des essais concluants ont été réalisés ?

Comme l'a rappelé M. Pierre Ribes, le problème des recettes à déterminer se pose ; il porte sur plus de 13 milliards. Tous nos collègues aimeraient connaître les solutions prévues à ce sujet.

Monsieur le ministre, voilà le dernier rapport que je présente dans cette législature, et je puis vous indiquer que la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable au projet de budget que vous nous avez soumis, et qui — je suis heureux de le souligner — après seize budgets plutôt faibles, pour ne pas dire mauvais, est satisfaisant. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Robert Galley, ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Mesdames, messieurs les députés, comme vient de l'indiquer M. le président, il me revient cette année l'honneur de vous présenter le projet de budget des postes et télécommunications.

En effet, vous le savez, M. Ségard a dû être hospitalisé pour une affection heureusement sans gravité. Je vous remercie, messieurs les rapporteurs, des paroles aimables que vous avez prononcées à son égard et je lui transmettrai, naturellement, les vœux de prompt rétablissement que vous avez formés.

M. Ségard m'a prié de vous demander de l'excuser de ne pas être à même de défendre son budget. C'est donc à la demande de M. le Premier ministre que je vais tenter de vous exposer les grandes lignes de ce budget et, ultérieurement, de répondre aux questions qui m'ont été et me seront posées.

Auparavant, je tiens à remercier MM. les rapporteurs pour la qualité de l'analyse à laquelle ils ont procédé. Les retrouvant après quelques années d'absence, je tiens à souligner qu'ils n'ont cessé de porter, au cours des années, un profond intérêt au budget des P.T.T., et au développement de la grande administration que M. Ségard a la chance de diriger.

Je vais tenter de répondre à l'essentiel des questions qui ont été soulevées dans les rapports, me réservant de traiter, lors de ma deuxième intervention, des problèmes plus spécifiques que développeront les orateurs qui interviendront dans la discussion.

L'an dernier, M. Ségard avait longuement détaillé les deux programmes d'action prioritaires qui concernaient le département des P.T.T. et que vous aviez adoptés en approuvant le VII^e Plan : l'un est relatif au programme d'équipement téléphonique de la France ; l'autre concerne la modernisation des centres de tri postal. M. Ségard vous avait dit que, grâce à ces programmes d'action prioritaires, la poste et les télécommunications bénéficieraient d'une programmation pluriannuelle des investissements, que vous retrouveriez chaque année dans le budget des P.T.T. les autorisations de programme correspondant à chaque tranche de ce Plan, et que vous pourriez vérifier tout à la fois le bon déroulement des travaux d'équipement et le respect des engagements pris par le Gouvernement.

Le projet de budget pour 1978, qui vous est aujourd'hui soumis, est la traduction fidèle des engagements pris dans le cadre du VII^e Plan, et vous allez donc avoir à vous prononcer sur le lancement d'une nouvelle tranche de cet exceptionnel effort d'équipement engagé maintenant depuis près de deux ans.

L'an dernier, M. Ségard vous avait fait part de son intention d'apporter une solution au problème des charges indues qui pesaient sur le budget annexe des P.T.T. et il vous avait annoncé l'accord du Premier ministre pour qu'un groupe de travail interministériel examine les conditions de financement du budget annexe, en liaison étroite avec vos rapporteurs, et notamment avec M. le rapporteur de la commission des finances, qui avait souligné, à de nombreuses reprises, les graves inconvénients résultant de l'insuffisante rémunération pour les fonds collectés par les chèques postaux et, comme vous le savez tous, déposés au Trésor.

Eh bien, là encore, mesdames, messieurs les députés, les engagements pris ont été tenus, et c'est avec une grande satisfaction que je vous exposerai tout à l'heure les importantes

décisions prises par le Gouvernement pour rétablir l'équilibre des services financiers de la poste et pour doter le budget annexe de nouvelles possibilités d'emprunt.

Le projet de budget des P. T. T. pour 1978 s'attache donc à respecter scrupuleusement les engagements qui avaient été pris en matière tant d'investissement que de financement et il traduit surtout la priorité qui a été accordée par le VII^e Plan à l'équipement et à la modernisation de la poste et des télécommunications.

C'est ainsi que le budget des P. T. T. sera à nouveau, en 1978, le premier budget civil de l'Etat. Les dépenses du budget annexe atteindront en effet un montant de 70,3 milliards de francs, en croissance — comme l'ont signalé les deux rapports — de 18,4 p. 100 par rapport à 1977. En y ajoutant les 4,8 milliards de francs en provenance des sociétés de financement des télécommunications et des établissements publics régionaux, on aboutit à un montant total de 75 milliards de francs pour 1978. C'est cette somme considérable qui va être mise en œuvre par les P. T. T. et qui va permettre d'atteindre progressivement les objectifs ambitieux qui ont été fixés par M. le Président de la République.

Le budget de 1978 vise tout d'abord à permettre la poursuite des programmes d'équipement de la poste et des télécommunications.

En ce qui concerne la poste, je vous rappelle que le VII^e Plan a prévu la réalisation, au cours des prochaines années, de la mécanisation du tri postal. L'objectif poursuivi est de transformer radicalement les conditions de travail et de vie des 35 000 agents du tri. Le programme d'action prioritaire relatif à la mécanisation du tri postal s'inscrit ainsi dans celui, beaucoup plus vaste, de la revalorisation du travail manuel qui a été décidée par le Gouvernement. Ce programme prévoit la création d'unités de dimension humaine, l'installation des chantiers de tri dans des locaux propres et agréables, la suppression des manipulations grâce à une mécanisation aussi poussée que possible.

Le VII^e Plan a prévu de consacrer, d'ici à 1983, 3,3 milliards de francs à la réalisation de ce programme qui permettra notamment de construire soixante-quatre centres de tri automatique de lettres couvrant tout le territoire.

En 1978, la poste pourra consacrer 873 millions de francs à cette action, ce qui lui permettra de lancer la construction de dix centres de tri, c'est-à-dire cinq centres de tri automatique de lettres à Paris, Tours, Toulon, Annecy et Grenoble — ce dernier comportant également un centre de tri de paquets — l'extension du centre de tri d'Orléans, la construction d'un centre de tri de paquets à Dijon, d'un centre entrepôt à Marseille et de deux centres de tri départementaux à Aurillac et à Saint-Denis-de-la-Réunion.

En dehors de la poursuite du plan de modernisation du tri, la poste mènera également en 1978 toute une série d'actions complémentaires :

En premier lieu, la poursuite de la modernisation des centres financiers et de gestion pour laquelle un crédit de 98 millions de francs permettra notamment l'extension ou la modernisation des centres de Nantes, Bordeaux et Ajaccio, la mise en place de cent nouveaux distributeurs automatiques de billets de banque, l'implantation de cinquante terminaux dans les bureaux de poste de la région de Nantes afin d'exécuter en temps réel les ordres donnés par les titulaires de comptes de chèques postaux et d'épargne. Il s'agit là, comme vous le constatez, du début d'une importante modernisation d'un nouveau secteur de la poste, celui des guichets, qui verra l'équipement progressif de trois cent cinquante bureaux de poste ; après la région de Nantes, c'est la région parisienne qui sera à son tour équipée en terminaux en 1979 et 1980.

En deuxième lieu, un programme de création de nouveaux bureaux de poste en milieu urbain et d'aménagement de bureaux existants de façon à adapter le réseau de contact de la poste à l'évolution de l'urbanisation : une dotation de 288 millions de francs permettra de lancer une cinquantaine d'opérations nouvelles en 1978, notamment dans les quartiers nouveaux, l'un des objectifs étant d'améliorer la présence postale dans les nouvelles zones urbanisées.

En troisième lieu, un renforcement de la présence postale dans les zones rurales grâce à la construction ou à la rénovation de centres de distribution motorisée et à l'installation de boîtes Cidex supplémentaires dans le cadre de la modernisation du réseau de distribution du courrier. Mais je reviendrai tout à l'heure sur la présence postale en zone rurale qui, nous le savons, vous tient particulièrement à cœur.

En quatrième lieu, enfin, la poursuite de l'effort d'équipement et d'organisation des services en matière de protection des personnes et des fonds de façon à permettre à l'administration des P. T. T. et à ses agents de faire face aux problèmes

de sécurité très aigus que soulignait M. Wagner et qui se posent à eux du fait du développement du banditisme et de la délinquance.

Tous ces programmes d'investissements permettront à la poste de poursuivre et d'amplifier la politique d'amélioration de la qualité du service postal que M. Ségard a engagée et qui commence déjà à porter ses fruits.

Les services des P. T. T. ont en effet mis au point en 1977 tout un ensemble de mesures portant aussi bien sur l'organisation de l'acheminement et de la distribution du courrier que sur le traitement des objets de correspondance à chaque maillon de la chaîne, c'est-à-dire du dépôt de l'objet à sa remise au destinataire. Cette action s'accompagne sur le terrain d'un effort de sensibilisation des personnels dans le but de remédier aux anomalies et irrégularités d'acheminement et d'accroître l'efficacité des services de tri et de distribution.

Car il faut bien comprendre que le tri et le transport des objets de correspondance nécessitent une série d'opérations successives, qui doivent être effectuées sans défaillance dans un laps de temps généralement très court.

Cette action en profondeur, engagée maintenant depuis six mois, se fait déjà sentir dans les résultats.

On peut constater, en effet, une amélioration au plan national des délais d'acheminement du courrier : ainsi, en septembre dernier, le pourcentage des lettres distribuées du jour au lendemain a été supérieur à 80 p. 100 et moins de 2 p. 100 des lettres sont parvenues à leur destinataire dans un délai supérieur à deux jours.

On constate aussi une amélioration encore plus nette dans les relations intrarégionales et départementales : 99 p. 100 du courrier intrarégional parvient à son destinataire deux jours au plus tard après avoir été expédié et ce pourcentage atteint quasiment 100 p. 100 pour le courrier intradépartemental.

Les autres catégories d'objets — journaux, paquets, plis non urgents — connaissent une évolution semblable.

L'amélioration est particulièrement sensible en matière d'acheminement des journaux grâce à l'utilisation de trains circulant avec des horaires mieux adaptés que par le passé. Depuis le mois de mai, la région parisienne est reliée ferroviairement au sud de la France par une liaison directe ; les régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur par une liaison réciproque à grande capacité.

J'ai volontairement développé devant vous les efforts entrepris par les postiers en matière d'amélioration de la qualité du service car la poste est trop souvent l'objet de critiques injustifiées et pour le moins excessives, qui témoignent en général d'une méconnaissance des contraintes et des efforts de ce service public et qui, si elles se poursuivaient, pourraient créer à tort un malaise dans le public comme chez le personnel.

M. Ségard croit, au contraire, que l'importance de la poste dans la vie du pays reste et restera très grande dans l'avenir car elle représente un moyen d'échanges universel irremplaçable dans un monde où, certes, de nouvelles techniques de communication se développent et se développeront mais où nous sentons que le besoin d'échanges et de transmissions de l'écrit restera très fort dans l'avenir.

Depuis quelques années, la poste a montré qu'elle savait s'adapter et se moderniser dans ses différents secteurs. Les actions entreprises en 1977 et qui seront poursuivies en 1978, si vous approuvez ce projet de budget, permettront de le confirmer avec éclat.

En ce qui concerne les télécommunications, vous savez que le Président de la République a décidé d'accorder une priorité absolue au programme d'équipement téléphonique de notre pays.

Les objectifs fixés sont ambitieux : à la fin de 1982, les Français devront pouvoir disposer d'un équipement téléphonique équivalent par sa qualité et par sa densité à celui de nos voisins les plus avancés dans ce sens.

Pour 1980, le programme, conditionné par les crédits que nous vous demandons d'approuver aujourd'hui, prévoit un délai de raccordement ramené en moyenne à trois mois et demi ; une qualité de service portée aux normes internationales ; un parc de lignes principales atteignant 15,5 millions d'abonnés contre 7,15 millions à la fin de 1975 ; 100 000 cabines publiques en service ; un développement rapide des services nouveaux des télécommunications : téléinformatique, téléconférence, notamment.

L'effort de rattrapage a déjà commencé à porter ses fruits. L'accroissement net du parc de lignes principales, qui avait été de l'ordre de 900 000 au début de 1976, dépassera 1 500 000 en 1977. Cela représente, sur les trois dernières années, un accroissement net de 3 700 000 lignes principales et, pour la seule année 1977, une production qui vient de dépasser le cap des 10 000 lignes installées par jour ouvrable.

Le projet de budget pour 1978 est strictement conforme, comme l'a souligné M. Ribes, à ce qui avait été prévu par le programme d'action prioritaire. Il permettra de franchir une

nouvelle étape dans la progression du parc d'abonnés, qui passera de 9 950 000 lignes principales à 11 750 000 lignes à la fin de 1978, soit un accroissement de 1 800 000 lignes.

Je me permets de rappeler qu'en juillet 1972, lorsque j'ai quitté le ministère des P. T. T., le parc était de 4 800 000 lignes. Que de chemin parcouru ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Parallèlement, le taux d'automatisation du téléphone atteindra 99,7 p. 100 ; ainsi, le téléphone manuel aura pratiquement disparu.

L'effort en matière d'amélioration de la qualité du service sera poursuivi, aussi bien en ce qui concerne l'écoulement du trafic que la qualité des lignes d'abonnés. L'indice global de qualité — notion qui maintenant vous est devenue familière — qui était de 68 en 1976 devra s'établir à environ 80 à la fin de 1978, et 16 000 cabines téléphoniques publiques nouvelles seront mises en place en 1978, contre 11 000 en 1977. En outre, le nouveau réseau de téléinformatique Transpac sera mis en service comme prévu au milieu de l'année 1978.

Pour réaliser ce programme, le projet de budget pour 1978 a prévu un montant d'autorisations de programme conforme au plan et s'élevant au total, toutes sources de financement confondues, à 25,75 milliards de francs, comme l'ont excellemment souligné MM. les rapporteurs.

M. Ségard m'a demandé de rendre ici solennellement hommage — et je le fais bien volontiers — à tous les personnels des télécommunications qui, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, sont actuellement mobilisés pour atteindre les objectifs ambitieux qui leur ont été assignés. Grâce à leur travail et à leur dévouement, la France est en train de rattraper à grands pas le retard accumulé dans le passé. Le fait d'être ainsi parti en retard présente au moins aujourd'hui un avantage pour les usagers puisque notre réseau téléphonique est maintenant un des plus modernes et performants, bénéficiant des larges et nouvelles possibilités offertes par les progrès de l'électronique.

Par l'ampleur des programmes d'investissements qui seront entrepris en 1978, les P. T. T. contribueront encore de façon très significative à la politique de soutien de l'activité économique mise en œuvre par le Gouvernement. Grâce aux moyens d'action dont ils sont dotés, les P. T. T. participent pleinement aux différents volets de l'action gouvernementale.

Je citerai à cet effet deux exemples, et je commencerai par l'action des P. T. T. en matière d'aménagement du territoire.

L'existence d'un très vaste réseau postal constitue déjà un facteur important de lutte contre la dévitalisation des zones rurales. J'ai déjà dit que le budget de 1978 permettrait de conforter et de moderniser ce réseau en milieu rural.

Mais, en outre, M. Ségard souhaite le valoriser au maximum en faisant des bureaux de poste les correspondants en milieu rural des autres administrations. C'est là, je crois, une réponse à la question qu'évoquait tout à l'heure M. Wagner.

Les premières expériences avec le ministère de l'économie et des finances ont débuté, en 1977, dans sept départements.

Les établissements qui participent à ces expériences se sont vus confier les attributions des anciennes recettes auxiliaires des impôts, notamment : vente de papiers timbrés, de vignettes-automobiles, de timbres fiscaux et de timbres amendes. De plus, ces bureaux sont habilités à délivrer les formulaires et autorisations requises pour le transport des céréales et des produits à base d'alcool.

Une autre expérience a été lancée en mai 1977 avec l'Agence nationale pour l'emploi.

A partir de panneaux standardisés, la poste diffuse localement les offres d'emplois émises par la section départementale de l'Agence nationale pour l'emploi, permettant ainsi aux demandeurs d'emploi de disposer facilement de renseignements précis et régulièrement mis à jour sur les possibilités de trouver un emploi.

L'accueil réservé à cette expérience s'est révélé très satisfaisant. C'est pourquoi, l'extension de cette opération a été décidée et est en cours de réalisation dans soixante et un départements.

D'autres expériences sont faites en liaison avec le ministère de l'intérieur, celui de la culture et de l'environnement, l'administration des transports, la sécurité sociale, le SERNAM, et M. Ségard souhaite que d'autres administrations ou organismes publics fassent appel à la collaboration des bureaux de poste, là où leur propre réseau n'est pas aussi étendu que celui des P. T. T.

En effet, au vu des expériences déjà réalisées, le moment semble venu de franchir une nouvelle étape et de généraliser ces expériences de services polyvalents en milieu rural.

Le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire sera appelé à prendre, sur la base des propositions faites par M. Ségard, des décisions dans ce sens pour que, dès 1978, une étape importante soit franchie dans ce domaine des services polyvalents.

Nous sommes convaincus que cette politique de polyvalence répond réellement aux souhaits des populations rurales ; il sera donc fait en sorte qu'elle contribue à élargir au maximum le champ du service public des P. T. T.

En marquant ainsi sa volonté de maintenir et d'améliorer l'utilisation de son réseau de points de contact et de le mettre à la disposition d'autres services publics ou para-publics, la poste demeure fidèle à sa mission de lien entre les hommes et contribue pleinement à l'effort entrepris au plan national pour lutter contre la dévitalisation des campagnes.

Le téléphone est aussi un instrument essentiel pour faciliter le travail et pour rompre l'isolement des exploitants agricoles. Il contribue donc, lui aussi, au maintien de la vie en zone rurale. C'est pourquoi il a été demandé aux services d'accroître encore leurs efforts en matière d'équipement des zones rurales et particulièrement des zones menacées de dépeuplement : en 1978, 213 700 lignes rurales isolées seront construites par les services, contre 184 000 en 1977 et 133 000 en 1976.

D'une façon plus générale d'ailleurs, les télécommunications, grâce au téléphone mais aussi à la téléinformatique et à la téléconférence, facilitent l'éclatement des grands ensembles industriels et rendent possible la répartition sur l'ensemble du territoire d'unités petites et moyennes à dimension humaine.

En outre, l'exécution du programme d'action prioritaire consacré aux télécommunications se traduit par la création de nouveaux emplois répartis sur tout le territoire, notamment dans les petites entreprises de sous-traitance du secteur électronique et du secteur du génie civil et des travaux publics, ce dont je puis personnellement témoigner.

Enfin, l'administration des P. T. T. elle-même fait un effort tout particulier pour décentraliser ses propres services et pour créer des emplois en province.

Nous rappellerons notamment la décentralisation à Bordeaux de la direction des approvisionnements des télécommunications, la décentralisation à Morlaix de la direction des approvisionnements de la poste, l'installation à Douai du magasin central des imprimés, le transfert à Druguignan du bureau d'échanges des mandats, l'installation à Rennes des services de la téléinformatique de la direction générale des télécommunications et l'ouverture à Brest de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne.

Plus récemment, ont été annoncées l'implantation à Montpellier de la future direction de la formation professionnelle des télécommunications et la décentralisation à Toulouse de la direction des télécommunications du réseau national. Cette dernière décentralisation apparaît tout à fait exemplaire puisqu'elle se traduira par l'implantation à Toulouse des services d'état-major de la D.T.R.N. et par la création en province de six directions opérationnelles à Lyon, Metz, Nantes, Toulouse, Lille et Marseille.

Nous croyons donc que les P. T. T. font un effort exemplaire pour traduire dans les faits la politique de décentralisation des administrations centrales décidée par le Gouvernement. Je puis vous assurer que M. Ségard est décidé à aller aussi loin que possible dans cette politique de décentralisation des compétences et des responsabilités au profit de nos services.

Le deuxième exemple que nous voudrions citer est celui de la politique en faveur du troisième âge. S'il est un problème qui tient tout particulièrement au cœur de tous les Français, comme l'ont souligné MM. les rapporteurs, c'est celui de l'isolement dans lequel vit un très grand nombre de personnes âgées, ce qui leur donne parfois un profond sentiment d'insécurité.

Dans notre société moderne, nombreuses sont en effet les personnes âgées qui vivent coupées de leur famille. Seules ou en couples, ces personnes âgées aspirent souvent à continuer à vivre chez elles, à conserver un logement individuel et cette aspiration est aujourd'hui reconnue comme l'un des objectifs les plus importants de l'action sociale.

Cet objectif ne peut être pleinement réalisé que si le maintien à domicile des personnes âgées qui le désirent n'est pas pour elles synonyme d'isolement et d'insécurité. Il est nécessaire pour la collectivité de résoudre les problèmes qui leur sont ainsi posés en matière de sécurité, que ce soit en cas d'accident, de maladie, voire, dans les cas exceptionnels, d'agression. Il est également nécessaire de tout mettre en œuvre afin de favoriser leur insertion sociale ou, plus exactement, leur maintien dans la vie sociale, et leur équilibre psychologique et moral, toujours lié à l'intensité des contacts qu'elles peuvent avoir avec leurs proches.

Il est bien évident que les télécommunications modernes peuvent et doivent contribuer à la réalisation de ces objectifs. M. Ségard a donc été conduit à proposer à M. le président de la République — qui les a approuvées — un ensemble de mesures en faveur des personnes âgées, et je réponds en cela à la question posée par M. Wagner.

Ces mesures sont les suivantes :

L'exonération de la taxe de raccordement au réseau téléphonique pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans vivant seules ou en couples et relevant du fonds national de solidarité; cette mesure est d'ailleurs entrée en application dès le 10 octobre dernier.

Un aménagement du régime de priorité en vigueur pour les personnes âgées: depuis le 1^{er} novembre, toutes les personnes âgées de plus de quatre-vingts ans — ou les couples dont l'un des conjoints a plus de quatre-vingts ans — vivant seuls, bénéficieront d'une super-priorité, c'est-à-dire que tout sera mis en œuvre pour satisfaire leurs demandes; les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans bénéficieront, quant à elles, d'une priorité, en ce sens que leurs demandes seront satisfaites avant les autres, s'il existe une possibilité matérielle de raccordement normal.

La mise à l'étude d'un réseau national d'appels de détresse, nouveau service spécialement adapté au problème de la sécurité des personnes âgées et au sujet duquel M. Ségard sera en mesure de faire au Gouvernement des propositions avant la fin de l'année.

En menant ces diverses actions, en participant à ces diverses politiques nous croyons que l'administration des P.T.T. remplit pleinement sa mission de service public au service de ses usagers, c'est-à-dire tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence ou leur niveau de vie.

Sur le plan financier, il est indispensable que le budget de 1978 fournisse les moyens en personnel nécessaires à la bonne marche des services ainsi que les crédits indispensables pour améliorer la situation des diverses catégories d'agents et pour les faire bénéficier des progrès réalisés.

Le projet de budget pour 1978 prévoit tout d'abord un effort exceptionnel en matière de créations d'emplois.

Je rappellerai qu'au rythme de 4 000 créations annuelles dans les années 1973 et 1974 a succédé un rythme de 9 000 créations en 1975 et 1976. En 1977, ce sont au total 12 000 emplois nouveaux qui seront créés. Le budget de 1978 verra, quant à lui — si vous l'approuvez — la création de 14 600 emplois soit 7 600 pour les télécommunications et 7 000 pour la poste.

Ce sont des chiffres qui n'ont jamais été atteints dans aucun budget précédent de notre administration.

Il convient d'ailleurs d'y ajouter les 7 000 vacataires que M. Ségard a pu obtenir du Gouvernement dans le cadre de la décision prise par le Premier ministre de recruter dans la fonction publique 20 000 jeunes demandeurs d'emploi à partir de juillet 1977.

Au total, en deux ans, ce sont 33 600 emplois qui auront été créés aux P.T.T., ce qui est très appréciable pour la lutte que mène le Gouvernement en faveur de l'emploi.

En matière indemnitaire et catégorielle, le personnel des P.T.T. bénéficiera bien entendu des diverses mesures décidées en faveur des agents de la fonction publique. Mais il paraît équitable de les faire bénéficier en outre de mesures spécifiques axées notamment sur l'adaptation des structures de grades et des pyramides d'emplois aux nouvelles conditions d'exécution du service. En favorisant le dévouement de carrière de ses fonctionnaires, l'administration se donne ainsi, sur le plan qualitatif, les moyens de mieux remplir sa mission.

L'ensemble des mesures spécifiques au personnel des P.T.T. se traduira en 1978 par une dépense de 287 millions de francs représentant 1,6 p. 100 de la masse salariale soit, malgré une conjoncture budgétaire particulièrement difficile, un pourcentage du même ordre de grandeur que celui de l'année dernière.

Quatre priorités ont été retenues par M. Ségard :

Il s'agit tout d'abord de l'application du relevé de propositions de novembre 1974 : les mesures prévues concernent principalement la restructuration des services de la distribution et de l'acheminement et du service des lignes ainsi que la réorganisation des services de direction et la restructuration des corps spécifiques de l'imprimerie des timbres-poste.

Il s'agit ensuite de la réforme du statut des chefs d'établissement. Les chefs d'établissement, receveurs et chefs de centre, jouent un rôle essentiel dans l'exécution des missions qui incombent à l'administration des P.T.T. et dans la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Ces fonctionnaires sont les garants de la continuité du service public. Ils assurent, vis-à-vis du personnel, un rôle difficile

d'animation et de contrôle. Dans le même temps, leur compétence s'élargit dans de nombreux domaines par suite de la mise en œuvre d'une politique active de déconcentration.

D'autre part, les receveurs qui gèrent des caisses souvent très importantes figurent parmi les fonctionnaires les plus exposés aux agressions.

Certains chefs d'établissement, enfin, ont la responsabilité de centres ayant une importance vitale dans le système névralgique que constitue le réseau téléphonique.

Nous tenons à souligner le dynamisme, la compétence et le dévouement de cette catégorie de fonctionnaires ainsi que leur capacité à maîtriser les problèmes liés à l'évolution des techniques et des méthodes d'exploitation.

La réforme, dont le financement figure au budget, verra le jour au début de 1978. Elle se traduira par un reclassement indiciaire pour les trois cinquièmes des intéressés et par un ensemble de dispositions visant à rendre plus attractives les fonctions exercées et à décloisonner le corps des chefs d'établissement.

En troisième lieu il convient de noter le caractère prioritaire de l'effort accompli en faveur du personnel du service général. Il s'agit notamment des guichetiers des bureaux de poste, des agents des services commerciaux des télécommunications, des agents des chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne, soit 150 000 fonctionnaires.

Ces personnels jouent un rôle important dans la modernisation des méthodes d'exploitation et dans la diversification des services offerts aux usagers.

Il en résulte une élévation du niveau moyen de qualification qui doit se traduire par une augmentation corrélative de la proportion des fonctionnaires de la catégorie B au sein de ce service.

Pour atteindre cet objectif, 80 p. 100 des emplois nouveaux accordés au titre du service général seront créés en catégorie B; de plus, 1 600 emplois de catégorie C seront transformés en emplois de catégorie B.

Ces mesures ouvriront des possibilités de promotion importantes en 1978.

Le quatrième axe prioritaire concerne la revalorisation de la prime de résultat d'exploitation et de la prime de rendement, deux primes qui intéressent l'ensemble des agents des P. T. T. En ce qui concerne la prime de rendement, l'action entreprise pour améliorer, de façon prioritaire, les primes des agents de catégorie modeste sera poursuivie puisque l'effort essentiel de 1978 portera sur les catégories B, C et D. L'action entreprise a permis, depuis trois ans, de doubler les crédits affectés à ce poste de dépenses. La mesure prévue pour 1978 permettra de tenir le rythme de rattrapage des années précédentes et de porter à 20 p. 100 l'augmentation des taux les plus faibles.

Le budget de 1978 comportera également une mesure de titularisation portant sur 10 500 emplois d'auxiliaire: le nombre de possibilités budgétaires ouvertes depuis le début du plan de titularisation atteindra ainsi 37 000 unités alors qu'il est prévu de titulariser, au total, environ 45 000 personnes. Le plan de titularisation se déroule donc de façon strictement conforme aux engagements et les orientations initiales seront respectées.

Enfin l'effort social sera poursuivi dans le budget de 1978 tant au plan du fonctionnement qu'à celui de l'investissement. Le total du budget social atteindra 588 millions de francs en 1978, en augmentation de 12,8 p. 100 par rapport à 1977.

Ces moyens permettront un effort accru pour le logement d'accueil — comme l'avaient d'ailleurs souhaité vos deux commissions — mais ils ouvriront également des possibilités d'actions diversifiées en faveur du logement définitif des agents, que ce soit dans le secteur locatif ou dans le domaine de l'accession à la propriété.

En outre, les équipements sociaux liés aux postes de travail, les restaurants administratifs par exemple, garderont un caractère prioritaire car tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faciliter l'insertion des agents, et principalement des jeunes, dans leur nouveau milieu socio-professionnel.

Dans le domaine médical enfin, M. Ségard a prévu que soit entreprise une action de développement de la médecine préventive au sein de son administration de façon à assurer une surveillance continue de l'état de santé des agents des P. T. T.

J'en viens maintenant au financement du budget annexe des P. T. T.

Le plan de financement prévisionnel pour 1978 fait apparaître un solde à financer de 13,3 milliards de francs et je sais que vous souhaitez, comme l'ont souligné vos rapporteurs, connaître la façon dont sera couvert ce financement.

Les moyens de financement sont bien connus: ce seront des emprunts émis directement par les P. T. T. ou par l'intermédiaire de la Caisse nationale des télécommunications, sur les marchés intérieur et-externes, ainsi — nous le savons — que d'éven-

tuelles augmentations de tarifs. Il est encore trop tôt pour préciser quelle sera la part exacte de chacune de ces sources de financement car le Gouvernement n'a pas encore arrêté de façon détaillée sa politique en matière de tarifs publics pour l'année prochaine.

Mais l'essentiel est de savoir qu'en tout état de cause, la capacité d'emprunt du budget annexe des P. T. T. nous paraît suffisante, compte tenu notamment de l'ampleur des programmes d'investissements en cours mais surtout de leur forte rentabilité.

C'est bien ce que nous constatons pour l'année en cours : le projet de budget pour 1977 faisait apparaître un solde à financer important, puisqu'il était supérieur à 11 milliards de francs ; ce financement est aujourd'hui assuré grâce à l'autofinancement dégagé par les services et aux emprunts qui ont pu ou vont être contractés sur les divers marchés financiers.

J'ajoute que le financement de 1978 va être grandement facilité par les récentes décisions prises par le Gouvernement pour résoudre le problème des charges pesant sur le budget annexe des P. T. T. et pour permettre à cette administration de diversifier ses sources d'emprunts.

En premier lieu, un nouveau mode de rémunération pour les fonds collectés par les chèques postaux va être institué de façon à résorber progressivement le déficit de ce service.

M. Ségard vous avait dit l'an dernier sa ferme intention de s'attaquer à ce problème dont on parlait depuis tant d'années sans arriver à déboucher sur de réelles solutions. Il considérait, en effet, qu'il n'était pas raisonnable de continuer à voir le budget annexe supporter une charge anormale du fait de l'insuffisante rémunération des fonds collectés par les services financiers des P. T. T. : non seulement ce déficit — comme je l'ai indiqué voici tant d'années — est injustifié sur le plan économique comme sur le plan financier, mais surtout il est démobilisateur, et même démoralisant, pour l'ensemble du personnel.

M. Ségard a pu obtenir du Premier ministre et du ministre délégué à l'économie et aux finances que le budget annexe des P. T. T. soit rémunéré à un taux équivalent au taux d'intérêt servi aux déposants de la caisse nationale d'épargne, soit 6,5 p. 100 aujourd'hui, pour l'ensemble des fonds collectés par les chèques postaux et mis à la disposition du Trésor.

Compte tenu de la charge qui aurait résulté de l'application immédiate de ce principe et des difficultés du budget de 1978, il a été décidé d'atteindre cet objectif en quelques années en fonction du budget général de l'Etat.

Pour 1978, le taux retenu sera de 5,7 p. 100, ce qui se traduira par une amélioration de la rémunération des chèques postaux d'environ 768 millions de francs par rapport à la rémunération résultant de l'ancien mode de calcul.

Si le taux de rémunération atteignait 6,5 p. 100 en 1980, nous serions alors très près de l'équilibre financier de ce service puisque le taux d'équilibre prévisionnel se situe entre 6 et 7 p. 100.

M. Ségard est particulièrement heureux d'avoir respecté les engagements qu'il avait pris ici, devant vous, voici une année et d'avoir pu enfin apporter une solution à ce problème crucial du déficit des services financiers de la poste. Je suis quant à moi persuadé que c'est une bonne solution et qu'elle va permettre d'assainir profondément la gestion de ce service.

En deuxième lieu, le Gouvernement a décidé, à la demande de M. Ségard, d'augmenter la capacité d'emprunt du budget annexe en accordant aux P. T. T. la possibilité d'émettre des bons à moyen terme. Ces bons d'épargne auront des caractéristiques identiques à celles des bons du Trésor à intérêt progressif et les P. T. T. pourront en placer en 1978 pour un montant de 1,2 milliard de francs.

Cette décision est très importante sur le plan financier et sur celui des principes, car non seulement elle va procurer de nouvelles ressources pour le financement du budget annexe, mais elle va, en outre, associer plus étroitement le réseau postal et plus généralement le personnel des P. T. T., au développement de leur administration et au financement de ses investissements.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, les grandes lignes du projet de budget des postes et télécommunications pour 1978 qu'au nom de M. Ségard j'ai aujourd'hui l'honneur de vous soumettre.

Respectant la haute priorité que vous avez vous-même décidé d'accorder aux postes et télécommunications dans le cadre du VII^e Plan, ce projet de budget permettra la mise en œuvre en 1978 de moyens considérables, que je résumerai par trois chiffres : 75 milliards de francs de dépenses totales ; 27 milliards de francs d'autorisations de programme, soit 36 p. 100 du total des dépenses d'équipement civiles qui seront engagées en 1978 par les divers ministères ; 14 600 emplois nouveaux, c'est-à-dire 58 p. 100 des créations nettes d'emplois civils figurant au budget de l'Etat pour 1978.

Ces chiffres traduisent en fait une grande ambition : doter la France d'un équipement téléphonique digne d'un grand pays industriel et moderniser la poste pour qu'elle reste ce qu'elle est aujourd'hui, à savoir l'une des meilleures du monde.

Cette nouvelle politique est en marche et chacun, moi le premier, peut mesurer les progrès déjà accomplis : grâce à une augmentation considérable des budgets d'investissements, les P. T. T. sont devenus le premier investisseur de France ; grâce à une politique industrielle volontariste, l'industrie française de matériels de télécommunications a été profondément restructurée et peut maintenant s'engager pleinement dans la compétition internationale ; grâce à une politique de concertation avec les usagers, les besoins des diverses catégories de Français ont été mieux cernés et paraissent maintenant mieux satisfaits ; grâce à une politique sociale active, enfin, le personnel des postes et des télécommunications a été largement associé à ce vaste effort de renouveau et a pleinement contribué à la réussite des premières étapes.

C'est pourquoi, mesdames et messieurs les députés, au nom de M. Ségard, je vous demande d'approuver le projet de budget que je vous ai présenté. En effet, au-delà des chiffres et des pourcentages impressionnants que j'ai pu citer, il existe une volonté — une volonté politique — de réaliser une véritable mutation de notre système de communication, pour que les femmes et les hommes de ce pays se sentent plus proches les uns des autres, et, en définitive, plus heureux.

C'est l'objectif profond que nous poursuivons en cherchant à mettre l'exceptionnel potentiel technique et humain de notre grande administration au service de nos concitoyens ; c'est à cette grande œuvre que je vous demande aujourd'hui de vous associer (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Lucas.

M. Henri Lucas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des P. T. T. pour 1978 qui est soumis à l'examen de notre assemblée est caractérisé par la continuité, je veux dire la continuité dans l'austérité.

M. Bertrand Denis. Il ne faut pas exagérer !

M. Henri Lucas. Monsieur Bertrand Denis, j'ai l'habitude de vous laisser parler et je souhaiterais que vous agissiez de même.

Le VII^e Plan avait prévu une forte augmentation des dépenses d'équipement en matière de télécommunications. Ce plan est appliqué ; les principaux mécanismes de démantèlement du service public, de pillage des fonds de l'Etat sont en place depuis des années.

Il est à remarquer qu'une large part de ce budget ira directement aux monopoles, orientation qui est scrupuleusement respectée.

En revanche, les dépenses de fonctionnement liées directement à la qualité du service public ne sont que peu modifiées d'une année à l'autre et ne traduisent aucune réforme profonde en matière de personnels, mais au contraire l'accentuation du démantèlement et de la défonctionnarisation des P. T. T.

Comme l'année dernière, on constate un déséquilibre grandissant entre les crédits d'investissement et les crédits de fonctionnement.

Ce déséquilibre continué a pour conséquence inévitable d'aggraver les conditions de travail et de vie du personnel, d'accélérer la privatisation et le démantèlement du service public et de nuire à la qualité du service.

Ainsi, en ce qui concerne les crédits de fonctionnement, les mesures nouvelles indiciaires et catégorielles étaient présentées au conseil supérieur l'année dernière pour un montant de 403 millions de francs, contre 316 millions cette année. En 1976, elles représentaient 0,79 p. 100 des dépenses de fonctionnement, ce qui était déjà faible ; elles ne représenteront plus que 0,51 p. 100 en 1978, ce qui est pire.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur certaines évaluations de crédits, lorsqu'on constate que la titularisation de 23 500 auxiliaires figurait au projet de budget de 1977 pour 53 millions de francs, alors que, pour 1978, on prévoit 100 millions pour la titularisation de 10 500 auxiliaires.

En ce qui concerne les créations d'emplois, on ne saurait faire preuve du même triomphalisme que le Gouvernement. On annonce 7 000 créations d'emplois à la poste, mais il serait plus exact de parler de 4 000 emplois nouveaux de titulaires, auxquels s'ajouteront 6 300 000 heures d'auxiliaires, soit 3 000 équivalents-unité, ce qui se traduit, pour la seule poste, par la création de 2 941 emplois.

Il est évident que nous sommes loin des effectifs nécessaires pour faire face aux besoins, et en particulier pour créer le volant de remplacement égal au quart des effectifs que le personnel réclame depuis des années.

Pour ce qui est des télécommunications, la tendance négative est la même : 7 600 emplois nouveaux seulement seront créés en 1978 pour les télécommunications, y compris les services généraux.

Le VII^e Plan considérait qu'on ne pouvait descendre en dessous de 40 000 créations, soit 8 000 par an. Or on n'a compté que 6 670 créations en 1976, 7 600 en 1977 et 7 600 pour 1978, soit au total 21 870 créations d'emplois, le plan Barre *bis* ayant supprimé 2 300 emplois.

Ce sont donc 4 430 emplois qui manquent par rapport aux besoins que la direction générale des télécommunications elle-même estimait incompressibles lors de la préparation du Plan.

En revanche, les documents soumis au conseil supérieur font apparaître qu'en 1976 200 000 lignes de plus que prévues étaient déjà construites. Cette situation se traduit par l'aggravation des conditions de travail du personnel et la recherche par la direction de nouvelles méthodes d'entretien, avec le seul objectif d'augmenter la productivité grâce à une intensification du travail. En un mot, il s'agit d'assurer, comme dirait M. Ségard, « une meilleure rentabilité ».

Dans les mesures nouvelles, on note la création de 7 000 emplois de vacataires pour la poste. Cela s'inscrit bien dans l'énorme battage électoraliste dans lequel M. Ségard est orfèvre, comme peuvent en témoigner les téléspectateurs de FR 3-Lille qui en subissent quotidiennement les effets. Mais à quelles fonctions seront utilisés ces 7 000 vacataires et quel sera leur sort après le 1^{er} juillet 1978 ? Ces vacataires, payés 1 350 francs par mois, seront utilisés provisoirement, et cela avec des droits inférieurs à ceux des auxiliaires, au moment même où le personnel des P. T. T. se bat pour la titularisation de ces derniers.

On reste pantois lorsqu'on lit dans la plaquette rédigée par M. Ségard sur le projet de budget pour 1978 que « les importants progrès réalisés tant aux télécommunications qu'à la poste ne peuvent se faire qu'avec la collaboration et l'adhésion de l'ensemble des agents, auxquels ces progrès doivent bénéficier ».

Est-ce une boutade ou l'expression de sa conception de la rentabilité ? Le secrétaire d'Etat sait en effet qu'au moins 50 p. 100 de son personnel, toutes catégories confondues, perçoivent moins de 2 500 francs par mois.

Qu'on aille donc dire à ces quelque 200 000 membres du personnel que le budget des P. T. T. est le premier budget civil de l'Etat ! A quoi bon utiliser la méthode Coué, en clamant à tous les vents que tout va pour le mieux dans la meilleure des administrations, pour tenter de convaincre ce personnel que tout va bien également pour lui ? Cela me rappelle M. Leiong qui, peu avant la grande grève des P. T. T. de 1974, ne ressentait pas, lui non plus, « les états d'âme » de son personnel.

Pourtant, il ne se passe pas une semaine sans que le personnel, sous une forme ou sous une autre, fasse connaître son profond mécontentement et son désir de voir s'améliorer radicalement ses conditions de travail et de vie.

C'est ainsi que, demain, le personnel du service général sera en grève, las d'être considéré comme la priorité des priorités. Ce qu'il veut, ce sont des mesures concrètes, et le meilleur hommage que M. Ségard peut leur rendre c'est de satisfaire enfin leurs revendications.

Les difficultés rencontrées par le personnel des P. T. T. trouvent leur origine dans la conception même de la gestion de cette grande administration. En effet, la politique de rentabilité à outrance porte un nom : la gestion industrielle et commerciale, chère au Président de la République. Cette conception vise à faire des P. T. T., et surtout des télécommunications, un établissement privé.

Tel est l'esprit dans lequel sont gérés les P. T. T. Or la notion de rentabilité, telle qu'elle est conçue et appliquée dans la gestion des P. T. T., non seulement est contraire aux intérêts des usagers et du personnel, mais elle conduit inévitablement à la dégradation de ce grand service public.

En fait, le téléphone, dans cette conception, n'est plus un service mais une marchandise. La lettre ou le colis subissent le même sort. Le directeur des services postaux a déclaré que le problème est bien plus une question de gestion de personnel que de créations d'emplois. Nous y voilà ! Faire effectuer les tâches par le moins de personnel possible, et évidemment avec un salaire minimum, telle est la base de la rentabilité recherchée.

Mais on refuse au service public les moyens indispensables en personnel qualifié, stable, capable d'assurer une qualité de service impeccable, laquelle est, en retour, génératrice de recettes, d'augmentation de trafic, de besoins nouveaux à satisfaire. Cette prétendue « rentabilité » que recherche le Gouvernement est un véritable non-sens du point de vue général, et cela nous amène à poser la question : rentabilité pour qui ?

Pas pour les usagers en tout cas, car les atteintes à la qualité du service s'accroissent.

De 1969 à 1974, on a enregistré la fermeture de 2 000 bureaux et de 500 recettes-distributions en zone rurale, la suppression de la deuxième tournée dans les villes de moins de 50 000 habitants. On constate qu'en région parisienne *extra muros*, un bureau de poste dessert en moyenne quatre fois plus d'habitants qu'un bureau de République fédérale d'Allemagne ou de Grande-Bretagne et cinq fois plus qu'un bureau suisse. Le traitement électronique des opérations des C. C. P. subit un retard de vingt-quatre heures. On a supprimé le service d'entraide.

Et l'on pourrait poursuivre cette énumération qui traduit la baisse constante de la qualité du service dont sont victimes des millions d'usagers.

Ces usagers, en revanche, ne sont pas oubliés en ce qui concerne les tarifs. Evidemment, dans ce projet de budget pour 1978, les tarifs ne sont pas évoqués. Mais il faudra trouver, en financement extérieur, la somme fabuleuse de 5 108 millions de francs pour équilibrer la gestion de la poste et des services financiers, ce qui ne pourra se traduire que par une augmentation des tarifs. Bien entendu, les usagers ne le sauront qu'après mars 1978. C'est là ce que M. Barre appelle ne pas faire d'électoralisme !

En définitive, les usagers paient de plus en plus cher et sont de plus en plus mal servis.

Encore faut-il voir qu'il y a usagers et usagers, certains bénéficiant de « tarifs spéciaux », telles certaines maisons de vente par correspondance.

Rentabilité, au profit de qui ?

Comment les P. T. T. se procureront-ils les 50 milliards de francs d'autorisations de programme en deux ans nécessaires pour assurer les raccordements téléphoniques et l'infrastructure correspondante ? Ils feront appel à des emprunts coûteux, ce qui ne laisse pas insensibles les banques, ou à des sociétés de financement, comme la Finextel, qui perçoivent sur le dos des P. T. T. des loyers indexés sur le chiffre d'affaires des télécommunications. Ces sociétés de financement profitent à plein des largesses d'un service public. Ainsi, on estime que la rémunération de leurs capitaux serait de l'ordre de 20 p. 100, ce qui n'est pas si mal !

Quant aux grands fournisseurs des P. T. T. comme Thomson, C.S.F., I.T.T., nul doute qu'avec la pratique des marchés de gré à gré, où le relâchement du contrôle des prix est de règle, ils ne s'estiment satisfaits de la « gestion rentable » des P. T. T.

A ce sujet, il serait intéressant de savoir comment se partagent les marchés entre les différents trusts qui fabriquent le matériel des télécommunications et de la poste, en ce qui concerne, par exemple, la construction des centres de tri automatiques.

C'est là que s'effectue le gaspillage des fonds publics dont M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications a la charge. Ce scandale, nous le dénonçons lors de l'examen de chaque budget, et nous ne sommes pas les seuls, puisque la Cour des comptes elle-même a mis en lumière, à plusieurs reprises, cette pratique contraire à l'intérêt national.

Pour redonner aux P. T. T. leur véritable rôle de service public, il faut avant tout libérer cette administration de l'emprise des banques et des grands monopoles industriels du téléphone, et cela ne pourra s'effectuer que par leur nationalisation.

L'année dernière, ici même, M. le secrétaire d'Etat a défini ce qu'il appelle la politique industrielle des télécommunications. Je voudrais, à ce sujet, poser trois questions, auxquelles je vous saurais gré de me répondre, monsieur le ministre. Elles concernent notre politique d'exportation et notre politique de l'emploi.

Premièrement, quelle est l'évolution des prix des matériels de télécommunications ?

Jusqu'en 1972-1973, l'administration faisait état d'une baisse sensible obtenue grâce au contrôle des prix effectué par elle. Depuis, c'est le silence. Serait-ce parce que la hausse des prix du matériel est maintenant supérieure à la moyenne de la hausse des prix ? Les prix, qui étaient tombés à 91 en 1973, pour une base 100 en 1966, étaient en effet remontés à 114 en 1976. Cette tendance à la hausse des prix des matériels se poursuit-elle en 1978 ?

Deuxièmement, quels sont les résultats des exportations sur lesquelles nous fondions beaucoup d'espoir ? Ne pensez-vous pas que des marchés — et non des moindres — échappent à l'industrie française parce qu'on nous rétorque souvent : pourquoi acheter ailleurs qu'aux Etats-Unis du matériel fabriqué sous licence américaine ? Ce sont là les lourdes conséquences du choix technologique, dont M. le secrétaire d'Etat s'est attribué la paternité, qui a été fait lorsque le système américain « métaconta » a été préféré aux systèmes temporels français E. 10 et E. 12.

Troisièmement, quels sont les résultats de cette politique au regard des créations d'emplois dans l'industrie ?

En 1975, M. Achille Fould avait parlé de 40 000 créations d'emplois. Or, selon le commissariat général au Plan, la population active dans les industries du téléphone sera passée de 93 500 postes en 1975 à 98 000 en 1977, soit une progression de 2,27 p. 100 en deux ans. Convenez, monsieur le ministre, que nous sommes loin du compte.

Tout cela démontre la nocivité des choix technologiques qui, inévitablement, portent atteinte à l'intérêt national.

L'approche des élections de mars 1978 stimule les initiatives du pouvoir, et je citerai, entre autres, l'opération « Coup de pouce à la jeunesse ».

Sachant que la grande masse de la jeunesse de notre pays condamne la politique gouvernementale en matière d'emploi, tout est mis en œuvre pour camoufler les ravages du chômage dont la jeunesse est la première victime. L'approche des élections législatives met le pouvoir dans l'obligation de faire diversion.

C'est dans cette optique qu'il faut apprécier l'opération « Coup de pouce à la jeunesse » lancée à grand fracas et surtout à grand frais par les P. T. T. Quel est le montant du budget de cette opération ? Avec cette somme, combien de jeunes aurions-nous pu embaucher dans l'administration ?

L'annonce de 30 000 emplois qui seraient offerts aux jeunes est démagogique. En réalité, on ne créera en 1978 que quelque 14 000 emplois, le reste n'étant dû qu'au remplacement de membres du personnel qui prennent leur retraite. Il est donc faux de laisser penser qu'en 1978, 30 000 emplois seront créés pour les jeunes. La revendication des 50 000 emplois nouveaux pour les P. T. T. reste entièrement valable.

Coup de pouce à la jeunesse ! Drôle de coup de pouce, en vérité, pour les jeunes auxiliaires qui rentrent du service militaire et à qui l'administration ferme ses portes.

Coup de pouce à la jeunesse, ces 1 350 francs par mois accordés aux jeunes vacataires qui ne disposent, en outre, d'aucune garantie quant à leur avenir ?

Ce n'est pas avec une telle méthode qu'on donnera aux P. T. T. leur véritable finalité.

Ce qu'il faut pour restaurer les P. T. T., c'est tout un ensemble de mesures concrètes, au premier rang desquelles s'inscrit la revalorisation immédiate des salaires avec, notamment, la mise en place de la réforme des catégories maintes fois promise et visant à redonner à la fonction de postier toute la dignité souhaitable.

Il conviendrait également de procéder à la création effective de 50 000 emplois dans les P. T. T., de mettre à leur disposition des fonds des comptes chèques postaux à un taux plus élevé que celui qui vient de leur être accordé, ainsi que les fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne ; d'obtenir le paiement d'intérêts au taux du marché financier pour les fonds des C. C. P. mis à la disposition du Trésor ; de procéder au remboursement de toutes les charges de service public supportées par le budget des P. T. T., notamment en matière de tarifs de presse ; de supprimer la T. V. A. acquittée par les P. T. T. sur l'ensemble des achats nécessaires à leur équipement ; de renoncer aux emprunts soumis à la spéculation financière que l'on sait ; d'effectuer enfin un contrôle renforcé sur les prix et la qualité des matériels fournis par les constructeurs.

La mise en application de ces mesures permettrait de donner aux P. T. T. les moyens de jouer pleinement et avec efficacité leur véritable rôle : être au service du public. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Blanc.

M. Maurice Blanc. Monsieur le ministre, à mon tour, je vous demanderai de bien vouloir transmettre nos vœux de bon rétablissement à M. Norbert Ségard.

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Je vous remercie.

M. Maurice Blanc. Mon regret de ne pas le voir aujourd'hui à ce banc ne met en doute ni vos qualités ni vos capacités, car vous êtes un expert averti en matière de postes et télécommunications. Mais c'est lui, actuellement, le responsable.

Avant ce débat sur le projet de budget des P. T. T., je me posais une question : le ton de votre présentation allait-il être aussi triomphaliste qu'en 1976, ou bien allait-il être tempéré par l'approche plus précise des problèmes matériels, des problèmes essentiels ? Eh, bien ! ma crainte est confirmée ; une fois de plus, dans le premier budget civil de l'Etat, les chiffres-chocs, les projets-gadgets de téléconférence ou même de courrier électronique prennent le pas sur l'examen sérieux des avantages et des faiblesses des postes et télécommunications.

Il faut revenir sur terre et accepter la réalité de tous les chiffres.

Vous disposez de moyens importants mais il manque à vos projets une véritable volonté politique d'adapter aux besoins

des services et des personnels l'ensemble de ces moyens. La mutation dont vous parlez tout à l'heure, vous ne la réussirez pas sans cette volonté politique.

Même si je les critique, je reconnais l'ambition de ces projets. Mais j'observe qu'hélas vous négligez de construire sur une base solide. Vous courez ainsi le risque de tout voir s'écrouler autour de quelques idées, car la machine ne suivra plus. On ne construit pas sur le sable, monsieur le ministre, et je crois pouvoir dire que, pourtant, c'est ce que vous faites.

Mon jugement est sévère. Vous me direz tout à l'heure qu'il est peut-être injuste. C'est possible, mais c'est la règle du jeu. Ce que je vais vous dire n'en restera pas moins comme un témoignage d'une réalité ressentie comme telle par les centaines de milliers de travailleurs de l'administration des P. T. T.

Est-ce sévère de vous dire que le budget des P. T. T. est, une fois de plus, un budget bâclé ? Son déséquilibre, ces 13 298 millions de francs dont le financement est à déterminer, représente déjà une condamnation pour laquelle il serait risqué de faire appel.

Est-ce sévère de dire que le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications est un modèle dans le domaine du gaspillage ? J'aurai l'occasion tout à l'heure d'illustrer particulièrement certaines pratiques.

Est-ce sévère de répéter qu'est poursuivi, cette année encore, le démantèlement du service public des P. T. T. et que les atteintes à l'unité se font de plus en plus précises malgré les protestations et les déclarations de M. Norbert Ségard ?

Est-ce sévère enfin de vous dire que le Gouvernement inscrit un énorme point d'interrogation sur l'avenir des postes et des télécommunications en refusant de répondre aux revendications légitimes des travailleurs ?

Mais mon jugement ne sera sévère que parce qu'il s'applique à la réalité.

La réalité, elle apparaît dans le rapport d'activité de l'exercice 1976 dont nous n'avons eu connaissance que le 10 novembre. C'est un peu tard, il me semble. En général, de tels rapports sont présentés avant la fin du premier semestre de l'année suivant l'exercice.

Ce rapport ne fait-il pas apparaître une insuffisance de financement de 693 400 francs pour la poste et de 508 200 francs pour les services financiers, soit plus de 1 201 millions de francs pour l'ensemble ? Cela signifie que le financement par l'emprunt en 1976 n'a pas été suffisant en définitive, et le Trésor a dû combler cette insuffisance en recourant comme d'habitude à la planche à billets. Mais peut-être pour 1977 avez-vous trouvé un meilleur économiste ? Nous verrons cela.

A la fin de 1976, les cumuls des déficits « Poste et services financiers », 8 500 millions de francs, et des excédents des télécommunications, 23 800 millions de francs, font apparaître une image injustement défavorable de la branche « Poste et services financiers ». Quant à l'endettement de l'entreprise, il atteignait, à la fin de 1976, 28 700 millions de francs par emprunts, avances et sociétés de financement. C'est considérable. La privatisation poursuit son chemin : sur 48 milliards de francs d'immobilisations nettes des télécommunications, 12 milliards appartiennent aux sociétés privées. J'exclus les 2 700 millions de francs réalisés avec le concours de Francetel.

Tout cela ne correspond-il pas à la réalité ? La situation sera-t-elle différente ou améliorée en 1978 ? Apparemment non. Vous maintenez le déficit d'exploitation de la poste et des services financiers à 2 884 736 000 francs. Ce déficit provient des charges de la presse, de la gestion des chèques postaux et des frais financiers des emprunts antérieurement contractés, déjà pour combler le déficit.

Ces remarques ne sont pas nouvelles. On les retrouve, d'ailleurs, dans le rapport de la commission « Transports et communications » établi lors de l'élaboration du VII^e Plan.

Nous accueillons comme une démarche positive la décision de rémunérer la gestion des fonds collectés par les chèques postaux ; mais cette démarche est encore insuffisante. Les services rendus par les chèques postaux à la collectivité tout entière sont bien à rémunérer sur le budget général de la nation. C'est logique, mais pourquoi avoir choisi arbitrairement le taux de 5,7 p. 100 ? Ce choix a été fait, bien sûr, en fonction de la politique conjoncturelle du Gouvernement mais ne correspond pas à la réalité des frais de gestion. Nous répéterons donc ce que nous disons depuis des années, à savoir que les fonds des chèques postaux doivent être rémunérés au taux de collecte. J'avais souligné, l'année dernière, que ce taux est effectivement inférieur à celui du système bancaire. Vous n'osez pas utiliser cet avantage et, par la même occasion, étendre les domaines d'intervention des chèques postaux.

Quant au déficit de la presse, le problème reste entier. M. Norbert Ségard a déclaré ces jours derniers, reprenant nos arguments, que les charges de l'acheminement de la presse devaient être prises en compte par le budget général de la nation. C'est

vrai, et c'est une affaire fondamentale pour la démocratie. Cependant, il ne semble pas que M. Barre fasse grand cas de cet argument. Alors, faudra-t-il augmenter les tarifs d'acheminement de la presse ? Ce serait une mauvaise action, monsieur le ministre.

Les tarifs, dans l'ensemble de la poste, ont subi des hausses sensibles depuis 1974. Mais, dans le même temps, les coûts se sont élevés si bien que le résultat est nul. En 1977, le déficit de la fonction poste sera de 455 millions de francs et les coûts continuent leur progression. Il n'y a pas de raison pour que cette escalade s'interrompe. L'incapacité de votre gouvernement à maîtriser ces coûts, largement illustrée ces jours derniers, le démontre. Sans hausse de tarifs en 1978, le déficit de la poste risque d'atteindre 2,4 milliards de francs. Alors, il faut l'avouer, monsieur le ministre : c'est pour quand l'augmentation des tarifs de la poste ? Pour avril, n'est-ce pas ?

Mais peut-être espérez-vous assurer le financement de ce déficit par les bons d'épargne P. T. T. ? Ah ! il faut déchanter dans ce domaine. L'épargne des Français n'est pas extensible. A cette époque, sa progression est fort lente, quasi inexistante. Vous avez du mal à les placer, ces bons ! Ils viennent d'ailleurs en déduction de ceux placés directement par le Trésor, le volume total ne semblant pas varier entre 1976 et 1977. Mais ce système accroît aussi la dette générale à moyen terme et aggravera la situation de trésorerie des P. T. T. à partir de 1983. Cette trésorerie aura à faire face à d'importants remboursements d'emprunts jusqu'en 1987. Je plains les ministres des P. T. T. de cette époque !

Enfin, et pour en terminer avec la poste, je note que le déficit d'exploitation aura plus que doublé de 1975 à 1978 : 1,2 à 2,4 milliards de francs. Les frais financiers auront presque triplé de 1974 à 1978 et, pendant ce temps, les investissements auront peu progressé : de 0,8 à 1,4 milliard de francs. Encore faut-il souligner qu'il s'agit là de crédits de paiement de la deuxième section et que, dans la pratique actuelle, ils servent à couvrir des dépenses de fonctionnement.

Si j'ajoute que le recours à l'emprunt s'est accru dans les mêmes proportions, faisant passer la dette de 10,9 milliards à 20,6 milliards de francs, nous nous devons de constater que la poste emprunte aujourd'hui pour couvrir son déficit et payer ses dettes. Comment, dans ces conditions, prétendre que l'on s'attache au redressement du service public ? En fait, c'est à une asphyxie lente qu'il est délibérément conduit. Voilà la réalité, et la réalité est sévère.

S'agissant des télécommunications, l'endettement s'accroît à une allure vertigineuse. De 28,7 milliards de francs en 1976, il sera de 40 milliards en 1977, dont près de la moitié en devises étrangères. Vous empruntez soit à un taux élevé, par les sociétés de financement, soit avec un risque énorme pour l'avenir sur les marchés étrangers, pour peu que les changes ne nous soient pas favorables. Cela semble être le cas.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Il faut avoir confiance dans le franc, monsieur !

M. Maurice Blanc. On voit sur quoi est bâti l'apport actuel en matière de télécommunications.

Mais que faites-vous de tout cet argent ? Il a permis un passage rapide de la pénurie à une certaine abondance. Pourtant, l'accroissement de la productivité imposé aux personnels des P. T. T. n'a pas fait baisser de façon évidente les délais moyens de raccordement. Aussi, est-il indécent d'annoncer par une publicité tapageuse que les Parisiens peuvent être raccordés en quinze jours, quand on connaît les délais imposés dans certaines banlieues, et en général en province. Je pourrais vous donner des exemples éloquentes.

Indécente aussi est la surenchère soudaine entre le maire de Paris et le Président de la République, pour acheter les voix des personnes âgées. Au fait, monsieur le ministre, vous ne nous avez pas dit si le coût de ces dernières mesures sera imputé sur le budget des P. T. T. ou sur le budget général. Dans la première hypothèse, les usagers du téléphone feraient les frais de la campagne. La solidarité semblerait dès lors plutôt étroite.

Venons-en à l'emploi. Le VII^e Plan prévoyait 40 000 créations d'emplois en cinq ans. A mi-chemin, ces prévisions ont été réalisées à peu près pour moitié. Mais surtout, le VII^e Plan prévoyait que 50 000 emplois seraient créés dans l'industrie des matériels, des composants, le génie civil, le bâtiment, la sous-traitance. Où sont-ils ? Où sont les usines promises à Redon, Liévin, Calais, Béziers, Alès, Rennes, etc. ?

Cette question a été posée dernièrement par un organe officiel du grand patronat.

En effet, à la lecture de la revue *L'Usine nouvelle*, du 22 septembre, vous découvrirez la façon dont est envisagée votre politique industrielle : remplacer les centraux spatiaux tous les

dix ans, les temporels tous les cinq ans, à la seule fin d'assurer des commandes aux grandes sociétés privées. Est-ce là une véritable planification ? Elle aboutit en fait à un énorme gaspillage. Vous retardez, à nouveau, après mars 1978, les échéances industrielles, pour financer en année électorale des bâtiments inutiles, ainsi que cela se pratique depuis 1974. A ce propos, est-il exact que la moitié des surfaces des centraux souterrains de la région parisienne commandés depuis cette époque ne sera jamais utilisée ? Accepteriez-vous qu'une délégation de notre assemblée aille visiter Beaujon, Murat, Cévennes, Aubervilliers, Raspail, Bagnolet, d'autres encore ? Je serai moi-même très intéressé par une telle visite.

A propos des bâtiments, il m'a été signalé que la procédure de l'ingénierie avait la curieuse vertu de permettre à des organismes qui puisent leurs renseignements auprès des services eux-mêmes d'empocher des sommes énormes en paiement des études commandées. J'aimerais, par exemple, connaître le montant des commandes passées par la direction générale des télécommunications à certain cabinet « d'organisation » et de programmation dont le siège — c'est certainement le fait du hasard — est situé à Ferney-Voltaire, près de la frontière suisse.

Je crains que cela soit du gaspillage, à moins qu'il ne s'agisse de servir quelque cause...

Je citerai d'autres exemples. Dans combien d'endroits différents sont implantés les locaux de l'administration centrale ? Il y en a quarante et un à Paris selon mes calculs et certains sont loués à prix d'or, comme à la tour Montparnasse, à Gallieni, Palatino. N'est-ce pas une véritable gabegie ?

Mais le gaspillage apparaît aussi dans l'organisation de la sous-traitance, en pose-raccordement par exemple, sans garantie pour les travailleurs, sans garantie sur le niveau des prix, la qualité du travail et, par voie de conséquence, avec un sous-emploi des moyens matériels dans les subdivisions.

Construire des lignes principales à n'importe quel prix, dans n'importe quelles conditions, voilà l'objectif ! Et l'on persévère à négliger les personnels des P.T.T., à refuser de les entendre, à différer la réalisation des engagements, à brimer des milliers d'auxiliaires contraints de se battre pour être titularisés.

Il s'agit, pour ces derniers, au-delà des nécessaires mesures de titularisation, d'un véritable scandale au niveau social. Ils arrivent à Paris au rythme de mille par mois, sans que leur accueil soit prévu, sans que soit prise en compte leur situation personnelle. Vous avez tort de négliger cet aspect humain des services des P.T.T. Les problèmes sociaux devront les premiers, dans l'avenir, recevoir une réponse. Vous pourrez toujours perfectionner les structures, vous échouerez si vous ne donnez pas aux hommes la possibilité d'aimer leur travail.

Vous savez bien, monsieur le ministre, que les créations d'emplois sont insuffisantes. Vous savez bien que sont introduits de nombreux contingents d'auxiliaires sous-rémunérés et sans garantie d'emploi, ainsi que des vacataires. D'ailleurs, où sont-ils dans le budget que vous nous présentez ? Je n'ai pu les découvrir. Sur quel chapitre seront-ils payés ? Au détriment de qui ou de quoi ?

La gauche au pouvoir, dès avril 1978, agirait bien différemment. Elle créerait, au cours de l'année 1978, 40 000 emplois nouveaux pour améliorer la qualité du service public et combler les carences, les lacunes de votre gestion ; elle décentraliserait, au niveau des régions, la résorption de cet auxiliaariat pour redonner une dimension humaine au travail ; elle simplifierait l'incroyable échecade des catégories et des grades d'une hiérarchie hypertrophiée ; elle faciliterait la promotion interne et relèverait à un niveau décent les salaires des 56,35 p. 100 des agents qui perçoivent actuellement moins de 3 000 francs par mois ; elle donnerait un statut, notamment aux receveurs qui attendent depuis des années ; en un mot, elle donnerait un souffle nouveau au service public et elle garantirait la véritable unité des P.T.T.

Quand M. Ségard parle d'unité, monsieur le ministre, c'est une fausse unité qu'il défend. Les faits démentent ses propos : les boutiques du téléphone, les garages distincts des télécommunications et de la poste, la privatisation des secteurs rentables comme le courrier d'entreprise, les réseaux privés de transmission de données comme S.W.I.F.T., ou semi-publics comme Transpac, sont autant d'atteintes à l'unité du service public.

La conception du parti socialiste dans ce domaine est celle des grandes organisations syndicales, c'est celle du développement du service public, c'est celle du maintien de l'unité des postes et télécommunications. Pourquoi ce qu'il a été possible de réaliser avec E. D. F. G. D. F. ne le serait-il pas avec les postes et télécommunications ?

Enfin, c'est à la faculté offerte aux travailleurs de vivre « au pays » par la promotion d'une véritable décentralisation que nous nous attacherions.

Autant d'orientations qu'il ne vous est pas possible d'envisager et vous ne les avez d'ailleurs pas exprimées en présentant ce projet de budget.

Demain, des dizaines, voire des centaines de milliers de postiers et d'agents des télécommunications seront en grève pour défendre leur dignité ; mais vous refuserez de les entendre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Boudon.

M. Paul Boudon. Monsieur le ministre, mes regrets de ne pas voir assis au banc du Gouvernement M. Norbert Ségard, à qui je vous prie de bien vouloir transmettre mes vœux de prompt rétablissement, sont compensés par le plaisir que j'éprouve à vous voir revenir momentanément à la tête d'un secrétariat d'Etat que vous avez marqué de l'empreinte de votre forte personnalité.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, je me bornerai à poser deux problèmes particuliers, la situation des jeunes provinciaux nommés dans la région parisienne et l'état de l'équipement téléphonique de ma circonscription.

D'abord, je tiens à appeler votre attention sur les jeunes provinciaux commençant par exercer leur activité à Paris ou dans la région parisienne après avoir réussi à un concours d'entrée dans les P. T. T.

Les déséquilibres traditionnels entre les ressources de main-d'œuvre et les possibilités locales d'emploi expliquent que les postulants originaires de certaines régions, notamment de la Bretagne, des pays de la Loire ou les régions situées au sud de celle-ci, n'ont aucune possibilité d'être nommés sur place. Ils doivent donc accepter une affectation dans des régions où le recrutement est déficitaire, au premier rang desquelles figurent Paris et sa banlieue.

Les intéressés, souvent d'origine rurale, subissent un profond déracinement qui les rend très vulnérables, psychologiquement et économiquement.

Ils n'ont pas été préparés à résoudre les multiples problèmes avec lesquels ils se trouvent aux prises : difficultés liées à la vie en milieu urbain — logement, transports longs et onéreux — ou à l'insertion dans le milieu professionnel, encore accentuées par l'éloignement du milieu familial.

Regrettable sur le plan humain, cette situation l'est aussi sur le plan économique car l'insatisfaction que ressentent ces agents les conduit à demander très rapidement leur mutation, ce qui engendre une instabilité du personnel préjudiciable au fonctionnement normal du service.

Il serait donc souhaitable de prendre des dispositions pour permettre aux jeunes postiers de faire carrière, dès leur entrée dans les cadres, dans leur région d'origine.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, les revendications pour une meilleure qualité de vie tendent désormais à prendre le pas sur les revendications purement quantitatives. Le souci des jeunes postiers de faire carrière au pays se situe dans cette perspective.

Pouvez-vous nous faire connaître les mesures envisagées pour satisfaire cette aspiration ? Une solution partielle consisterait à décentraliser en province certains services installés à Paris ou dans la région parisienne.

J'en viens à l'équipement téléphonique, second point de mon intervention.

Le téléphone a toujours constitué pour moi un grand sujet de préoccupation. Malgré les progrès réalisés, monsieur le ministre, lorsque vous avez reçu en 1971 les parlementaires des pays de la Loire, vous avez déclaré, je vous le rappelle, que ma circonscription était la plus en retard à l'époque : l'automatisation était à peine ébauchée dans trois chefs-lieux de canton que le manque de câbles ne permettait d'ailleurs pas de relier !

Chacun le reconnaît, depuis trois ans des efforts considérables ont été entrepris. Cependant, la diminution des parts contributives et la suppression des avances remboursables ont provoqué un afflux considérable des demandes en milieu rural, mais le rythme des raccordements téléphoniques n'a pas été accéléré.

Le taux d'automatisation est bien conforme à celui de l'ensemble de la région. Le trafic s'écoule normalement, ce qui représente un grand progrès. Néanmoins, malgré les avances remboursables consenties par l'établissement public régional ainsi que par le conseil général du Maine-et-Loire, la mise en place d'opérations groupées de raccordement d'abonnés ne permet toujours pas de donner satisfaction à toutes les demandes en instance des habitants des zones rurales.

L'accroissement très sensible de l'ensemble des travaux a provoqué, il est vrai, la multiplication des demandes. Si les travaux se poursuivent conformément au rythme prévu par le Plan — nous vous en remercions — les demandes ne sont pas satisfaites cependant, reconnaissons-le, dans les délais indiqués.

Ainsi, dans mon secrétariat, le nombre des dossiers en instance se gonfle chaque jour. Je suis assailli de nombreuses réclamations. Les ruraux de notre région, c'est bien certain, ont pris conscience, peut-être tardivement, des avantages des liaisons téléphoniques. Cependant, le besoin devenant de plus en plus pressant, il est absolument nécessaire de le satisfaire dans les meilleurs délais.

En dépit de ces quelques observations, monsieur le ministre, je reconnais, croyez-le bien, l'ampleur des réalisations à accomplir : la France possède actuellement le système « Cross-Bar » ce qui, du point de vue technique, dans le domaine de la commutation, lui donne une supériorité réelle sur nos voisins les plus évolués.

De même, en électronique, les progrès réalisés pourront être appliqués dans un avenir très proche.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'approuve entièrement le projet de budget qui nous est soumis. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre, poursuite d'un effort intense d'investissement et développement d'une politique du personnel : telles sont les ambitions louables d'un budget qui est devenu le premier budget civil de l'Etat.

Le service des postes fonctionne déjà à la satisfaction de tous les usagers mais nous nous réjouissons de la création de 14 600 emplois en 1978 afin d'améliorer les conditions de travail du personnel.

L'expérience nous apprendra, dans un an, si cet effort est suffisant. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trop nous engager à le poursuivre dans les prochains budgets.

Depuis quelques années, la décision de maintenir les services publics en milieu rural a conduit à y conserver les bureaux de postes et les agences postales. Toutefois, nous souhaitons que l'Etat prenne à sa charge une part plus grande des frais de réfection et d'aménagement des locaux des agences postales ainsi que des bureaux annexes dans les villes, afin de soulager d'autant le budget des communes.

Nous devons féliciter les personnels des postes de la bonne volonté, avec laquelle, à tous les niveaux de responsabilité, ils s'emploient à développer la polyvalence du service. Je songe, en particulier, à la distribution des colis S.N.C.F. que le S.E.R.N.A.M. a refusé d'assurer dans certaines zones rurales. Les voitures postales s'en chargent avec une grande célérité. Ce service, qui n'est peut-être pas encore assez connu, mériterait d'être développé.

Même si le Gouvernement accorde une priorité absolue aux télécommunications, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, nous devons le reconnaître.

Certes, l'automatisation avance à grand pas : mais à peine un secteur est-il automatisé que le commutateur est saturé moins d'un an plus tard. Ensuite, les sous-commutateurs arrivent eux-mêmes rapidement à saturation, puis les réseaux de câbles deviennent insuffisants. Ainsi, de proche en proche, les délais d'attente finissent par dépasser deux ans dans certains secteurs.

Il est des régions, par le biais de l'établissement public régional, ou des départements, grâce aux crédits des conseils généraux, qui ont accompli un effort important. Nous souhaitons que l'Etat le soutienne d'une façon très substantielle.

Ainsi on pourrait ne pas décevoir les espoirs que l'on a fait naître parmi les personnes âgées ou les invalides qui sont considérés comme prioritaires. Ne parle-t-on pas maintenant de catégories « superprioritaires » alors que nous savons bien qu'en raison du manque de réseaux et de lignes les demandes d'installation exigeront parfois de très longs délais.

J'appelle également votre attention sur le problème des postes téléphoniques publics. En zone rurale, en particulier, les cabines ont tendance à se raréfier. Il y en a de moins en moins en raison du dépeuplement qui provoque la fermeture de nombreux bureaux de tabac ou débits de boissons dans les petites communes. C'est pourquoi les municipalités insistent pour obtenir l'installation de cabines postales.

Là encore, il leur faut attendre plusieurs années avant d'obtenir satisfaction. Un effort très sensible devrait être entrepris dans ce domaine. Vous nous l'avez annoncé tout à l'heure, mais une accélération me paraît nécessaire.

J'en viens à une autre difficulté qui préoccupe les usagers du téléphone. Celle de la facturation des communications. Autrefois, elle était détaillée, ce qui représentait certainement un énorme travail pour l'administration. Aujourd'hui que la facture est globale, certains abonnés ont l'impression que le montant à payer est trop élevé par rapport au service qu'ils ont demandé.

C'est pourquoi ils protestent et manifestent quelque aigreur. Ils en arrivent à s'imaginer que la comptabilisation n'a pas été correctement effectuée et que des erreurs se sont glissées. Or leurs réclamations restent parfois sans suite.

Ne vous serait-il pas possible, monsieur le ministre, même s'il s'agit d'une lourde tâche, d'en revenir au système ancien de facturation « au coup par coup », si je puis dire. Pour chaque communication donnée en dehors du secteur, l'abonné devrait recevoir une fiche particulière. Je crois que la délivrance automatique d'une fiche pour chaque opération rassurerait les abonnés sur le montant de la facture qu'ils doivent acquitter tous les deux mois.

Telles sont, monsieur le ministre, les principales observations que je tenais à vous présenter, tout en vous confiant ma satisfaction de voir le projet de budget qui nous est soumis prendre cette année une importance exceptionnelle. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a trois ans et demi, je me souviens d'avoir lu un article consacré au téléphone et intitulé « Cinquante ans de retard ».

A l'époque, les chiffres énoncés étaient déjà nettement dépassés par la réalité. Aujourd'hui, ils n'ont plus aucun sens! En effet, les efforts accomplis par le Gouvernement, en particulier par M. Ségard, ont permis aux postes et télécommunications de faire un bond considérable en avant.

Le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui traduit la volonté de poursuivre dans cette voie. Ne pas le reconnaître serait faire preuve de mauvaise foi.

Je ne m'étendrai pas sur les différents chiffres, puisqu'ils nous ont été exposés, tant par les rapporteurs, que par vous-même, monsieur le ministre. Ils sont d'ailleurs fort significatifs car le taux d'augmentation des crédits est supérieur à celui de la plupart des autres budgets.

Je m'arrêterai seulement quelques instants sur les grandes orientations du secrétariat d'Etat.

Pour ce qui est des postes, on ne peut nier que des progrès aient été réalisés. La création de 6 844 emplois, dont 761 pour les services financiers, devrait permettre de renforcer les effectifs des bureaux de faible et de moyenne importance et de maintenir la présence postale en zone rurale.

Selon ce que vous avez déclaré, monsieur le ministre, le courrier national est distribué dans une proportion de 80 p. 100 le lendemain de son envoi, et de 18 p. 100 le surlendemain. C'est en effet, le résultat de la priorité fixée pour 1977 en ce qui concerne l'acheminement du courrier et la qualité du service postal. Dans un pays moderne, celui-ci n'est-il pas le premier service public dont la continuité absolue doit être respectée? A-t-on jamais pu mesurer exactement l'ampleur des pertes provoquées par des jours, voire par des heures d'interruption de trafic postal?

On reproche souvent au secrétaire d'Etat de se conduire comme un chef d'entreprise qui chercherait avant tout la rentabilité de ses actions, en oubliant par là même la notion du service public auquel nous tenons tant. Si cela était vrai, d'après vos estimations, un bon tiers des 17 200 bureaux auraient été fermés et autant des 68 000 tournées quotidiennes des préposés auraient été supprimées.

Fort heureusement, surtout pour le milieu rural, telle n'est pas l'optique choisie. Je me réjouis de constater que depuis trois ans, pas un seul bureau de poste n'a été fermé.

Néanmoins, vous me permettrez d'exprimer une crainte réelle. Dans les départements à faible population et où l'habitat est très dispersé, a été mis en place tout un circuit de distribution qui supprime le contact personnel entre le préposé et le destinataire. L'échange a lieu par le biais d'une boîte fixe où est regroupé le courrier destiné à plusieurs familles.

Certes, on peut se réjouir de la plus grande rapidité de la distribution du courrier mais, monsieur le ministre, il est important de tout faire, vous le savez bien, pour rompre l'isolement des familles rurales. Or cette démarche implique que soit maintenue, partout où cela est possible, la pérennité du passage du préposé, porteur non seulement du courrier, mais aussi des nouvelles du village. La communication personnelle est irremplaçable pour conserver la vie à un tissu rural diffus. Parfois, c'est le seul lien qui relie au monde les isolés, en période d'intempéries notamment.

Quant à l'expérience des bureaux de postes polyvalents, elle est positive. Aussi, je souhaite qu'elle soit largement étendue.

De son côté, la modernisation du tri postal est en cours. Comme elle a la chance d'être classée dans un programme d'action prioritaire, elle bénéficiera, cette année encore, d'une part importante de la dotation budgétaire d'équipement.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, me confirmer que le nouveau centre de tri de Valence, dans le Rhône moyen, par lequel doit transiter la plupart du courrier de mon département, sera réalisé dans un proche avenir?

En quelques mots seulement, je traiterai des services rendus par les postes et notamment les chèques postaux.

Le plus gros problème rencontré par le secrétaire d'Etat dans la gestion de ceux-ci provient de la rémunération insuffisante du Trésor pour la couverture des dépenses de fonctionnement des postes. Il semble que la difficulté soit résolue aujourd'hui. Permettez-nous de nous en réjouir.

Pour les télécommunications, le projet de budget est également satisfaisant. Avec la création de 7 000 emplois, les prévisions du VII^e Plan sont respectées. Encore faudrait-il y ajouter les 10 000 auxiliaires qui vont être titularisés en 1978.

M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, a déjà mis l'accent sur l'indispensable humanisation qui doit accompagner les titularisations. Dans le Midi, par exemple, en zone rurale, l'obligation d'une affectation dans le Nord ou dans l'Est ne devrait-elle pas être atténuée pour certaines catégories de personnels, notamment pour celles qui sont déjà en place?

Quant aux mesures prises en faveur des jeunes candidats, elles devraient entrer en application très rapidement de façon à ne pas plonger les jeunes dans une expectative très pénible, voire angoissante.

Pour le téléphone, l'objectif était fixé à plus de 19 millions de lignes téléphoniques principales en 1982. L'effort se poursuit pour l'atteindre. Dans le même temps, 100 000 cabines publiques doivent être installées pour 1980.

Ces quelques chiffres suffisent à montrer non seulement l'ambition de la France, mais encore ce que notre pays a réalisé en quelques années. Or le développement des télécommunications est un facteur important pour la réduction des inégalités sociales. Les chiffres le prouvent. En mai 1974, voici quel était le taux d'équipement pour des professions dites défavorisées en ce qui concerne le téléphone : 18 p. 100 des exploitants agricoles et 10 p. 100 des ouvriers étaient raccordés au réseau. En mai 1976, ces taux étaient de 35 et 15 p. 100, et les prévisions pour la fin de 1982 sont de 75 et 65 p. 100.

Je ne doute pas que vous continuerez dans cette voie, car le milieu rural, vous le savez, y est très sensible. Mon département est défavorisé en ce sens que le taux d'automatisation n'atteint pas 94 p. 100. Certes, des efforts importants ont été consentis, mais il reste encore des secteurs où l'automatisation n'est pas encore programmée et les demandeurs qui attendent — l'automatisation, ou même le branchement — se considèrent comme des mal-aimés, puisqu'ils sont les derniers à être desservis.

Pour atténuer le coût, qui est considérable, de l'installation des lignes longues, ne pouvez-vous envisager d'utiliser les poteaux de distribution d'électricité? Vous feriez ainsi coup double: vos finances y gagneraient et l'environnement serait mieux sauvegardé, moins meurtri. Je note au passage que les plans de réalisation de programmes d'automatisation ne sont pas toujours respectés; les retards irritent les demandeurs, comme ils irritent les abonnés en panne, victimes d'un trop long délai de rétablissement. Cette lenteur est encore aggravée dans les secteurs où les équipements ne sont pas terminés, et où naît, en quelque sorte, une concurrence entre les réparations et les nouvelles installations.

Dans le même ordre d'idées, votre administration respecte certainement des priorités. Mais celles-ci sont mal connues; il en résulte un sentiment d'incertitude pour l'opinion. Pourquoi, dès lors, ne pas accorder une plus grande publicité à ces priorités?

Les personnes âgées de plus de quatre-vingts ans figurent en tête parmi les bénéficiaires prioritaires pour l'installation d'un téléphone; c'est normal. Cette politique sociale va certainement coûter très cher mais elle est incontestablement urgente sur le plan humain. C'est ainsi qu'à Lyon, sur l'initiative du Président de la République, un réseau d'alarme va être mis en place pour mieux assurer la sécurité de ces personnes.

Les télécommunications représentent un poids important sur le plan économique et bénéficient d'une forte valeur ajoutée par emploi. La part du téléphone dans cet ensemble n'est pas négligeable. Au niveau mondial, on évalue à 60 milliards de dollars par an les investissements à réaliser dans ce domaine.

A l'occasion de la première exposition mondiale des télécommunications à Atlanter, à la mi-octobre, les constructeurs américains ont annoncé leur volonté de conquérir la plupart des marchés potentiels. Nos entreprises doivent aussi y être présentes. Ce serait, pour notre technologie de pointe, la meilleure preuve de sa valeur.

Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez est satisfaisant. Nous le voterons donc, en faisant confiance à M. Ségard pour en assurer l'exécution, laquelle,

vous le savez bien, est aussi important que le budget lui-même. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Schloesing.

M. Edouard Schloesing. Monsieur le ministre, je vous demanderai d'abord de bien vouloir transmettre tous mes vœux de prompt rétablissement à M. Ségard. Nous espérons qu'il pourra très rapidement reprendre le dialogue avec l'Assemblée nationale.

La commission des finances ayant étudié très attentivement la situation des personnels, je n'y reviendrai pas. Cependant, député de l'Aquitaine, je m'inquiète de l'accueil réservé en région parisienne à tous les jeunes qui sont obligés de s'y exiler, pour y travailler dans des conditions très difficiles.

Ma question porte sur la méthode de prévision de la demande en matière de téléphone.

Jeune député, j'avais, en 1964, posé sur ce point des questions écrites que j'ai renouvelées, en moyenne, tous les deux ans. J'avais en effet, au contact de mes électeurs, l'impression que cette demande était en voie d'« exploser ».

Par la voie du *Journal officiel*, l'administration m'avait répondu — mais je n'aurai pas la cruauté de citer intégralement ces réponses — que, dans ma région, la demande allait augmenter de quelque 8 p. 100 par an. Hélas ! les faits ne lui ont pas donné raison. C'est pourquoi, lors de l'inauguration d'un central téléphonique dans le chef-lieu de mon arrondissement, j'avais demandé, narquois, au directeur des télécommunications, dans combien de temps ce central allait être saturé. A l'évidence, cette question était apparue comme indécente : « Mais, monsieur le député, peut-être pas avant dix ans : nous aurons tout le temps de revoir le problème. »

Un an et demi après, ce central était saturé !

Le 19 octobre dernier, le *Journal officiel* m'apportait une nouvelle réponse au sujet des perspectives d'accroissement de la demande dans les cinq départements de l'Aquitaine. Ces nouveaux chiffres, quelle peut être leur crédibilité ? Comment cette étude de marché a-t-elle été réalisée alors qu'il n'en avait jamais été ainsi dans le passé ? Ne serait-il pas nécessaire, à cette occasion, d'organiser des tables rondes ? Elles ne coûtent pas très cher. Ne conviendrait-il pas de consulter les élus, députés et sénateurs, mais aussi les conseillers généraux et surtout les maires, et de demander aussi l'avis de l'ensemble de la population ?

On a, en effet, l'impression que l'administration travaille seule, dans sa tour d'ivoire. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je me demande si vous n'avez pas été quelque peu trompé par des prévisions, peut-être, trop optimistes de l'administration, prévisions qui laissent maintenant espérer à toutes les personnes âgées qu'elles auront le téléphone. Or cela me paraît tout à fait souhaitable, mais impossible : a-t-on fait un calcul de rentabilité ? S'est-on demandé si ces nouveaux bénéficiaires seront en mesure d'assumer le paiement des charges nouvelles qui vont leur incomber ?

Autre point : l'effort de votre ministère pour veiller à la protection de l'environnement. Raccorder tous les demandeurs d'une ligne téléphonique, c'est bien ; mais à condition d'être attentif à ceci : cet effort de modernisation ne doit pas défigurer par trop le paysage.

J'ai le privilège d'appartenir à un très beau département dont les jolies routes sont systématiquement jalonnées, d'un côté par les poteaux d'Electricité de France, de l'autre par les poteaux téléphoniques. Au surplus, une échappée s'offre-t-elle sur un site pittoresque ? C'est précisément là qu'ont été installées les lignes téléphoniques, qu'on ferait bien, je le dis au passage, d'enterrer ! On met toujours en avant la coordination existante entre l'administration des P. T. T. et celle d'E. D. F. Les résultats ne sont guère probants.

Un mot sur la concentration de toutes les prises de décision au niveau régional : qu'il s'agisse d'une réclamation, d'une demande de renseignements de la part d'un usager, ou de problèmes relatifs à un nouveau client, il faut s'adresser à la direction régionale de Bordeaux. Personnellement, je suis obligé d'échanger une correspondance incroyablement longue, accompagnée, d'ailleurs, de délais de réponse assez longs.

Ma dernière observation aura trait à la poste. Est-il exact, monsieur le ministre, que l'on envisage de concentrer tout le tri des paquets et des plis dans les métropoles régionales ? S'il est nécessaire d'automatiser le tri, il est néanmoins souhaitable de le rendre plus humain. Veut-on vraiment mettre la machine partout, supprimer quantité d'emplois et, surtout, rendre ce service extrêmement fragile ? Il suffira, en effet, d'une petite grève pour priver toute une région du courrier. Faire très largement appel à de nouvelles techniques, mais conserver à votre

grande administration son visage humain, telle doit être votre ligne de conduite, surtout pour le tri. Trier à Bordeaux des paquets envoyés du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, des Alpes-Maritimes ou des Landes, c'est ridicule !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Monsieur le président, je tiens d'abord à remercier les orateurs qui ont eu la courtoisie de me demander d'adresser à M. Ségard leurs vœux de prompt rétablissement. Je le ferai d'autant plus volontiers que c'est, de leur part, une attention que j'ai appréciée.

Je vais tenter de répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées. Mais, et vous vous en rendez bien compte, il se peut que je le fasse parfois imparfaitement, ou mieux que je ne sois pas en mesure d'apporter les éclaircissements souhaités : ce n'est qu'hier, en effet, que j'ai pris connaissance du dossier. Je demanderai alors à M. Ségard de bien vouloir répondre par écrit et ses réponses pourront éventuellement être publiées au *Journal officiel* comme si elles étaient destinées à honorer des questions écrites.

La première question, fondamentale sur le plan financier, posée par les rapporteurs porte sur l'échéancier prévu par le Gouvernement pour aboutir, en faveur du budget annexe, au taux de rémunération de 6,5 p. 100 pour les fonds collectés par les chèques postaux. Je confirme d'abord ce qui paraissait être un objet d'incertitude : le taux de rémunération a été porté, dès 1977, à 5,7 p. 100. Pour l'avenir, c'est au Parlement qu'il appartiendra, dans le cadre de la discussion budgétaire annuelle, d'en fixer le pourcentage.

Il me paraît donc bien difficile aujourd'hui de vous faire des propositions concernant les années ultérieures. Toutefois, l'hypothèse de travail qui a été envisagée au plan interministériel est celle d'un taux de 6,5 p. 100 atteint en deux étapes, d'ici à 1980. C'est à vous qu'il appartiendra, mesdames, messieurs les députés, de valider cette hypothèse.

En ce qui concerne le financement du budget annexe, MM. Ribes et Wagner ont souligné que tous les problèmes n'étaient pas résolus et que le déficit de presse, en particulier, demeurerait ce qu'il était dans le passé. Evidemment, rien n'est jamais totalement réglé, mais on peut considérer que les résultats obtenus sont de deux ordres : l'amélioration de la rémunération des fonds collectés par les chèques postaux, et la mise en place des nouveaux moyens de financement.

En ce qui concerne les tarifs de presse proprement dits, un plan d'augmentation progressive des taxes a été établi pour cinq ans, vous le savez, par un décret du 13 septembre 1974, fixant une augmentation des tarifs de 30 p. 100 par an jusqu'en 1978. Un problème particulier s'est posé pour l'année 1977 du fait des directives les plus fermes du Premier ministre en matière de tarifs publics pour que soit contenue la hausse générale des prix. De ce fait, l'augmentation du mois de juillet dernier a été limitée à 6,5 p. 100.

Il aurait été particulièrement maladroit de demander une dérogation en ce domaine, compte tenu de l'effort décidé par le Gouvernement et des difficultés que connaît la presse. Il aurait été, par ailleurs, exagéré de la part de M. Ségard de demander pour 1978 une prise en charge du déficit par le budget général, au moment où il venait d'obtenir l'accord du Premier ministre et du ministre délégué à l'économie et aux finances pour mieux rémunérer les chèques postaux. Ces mesures coûteront au budget général, je vous l'ai dit tout à l'heure, plus de 750 millions de francs pour 1978.

M. Ségard considère donc qu'il faudra, le moment venu, d'une part, réexaminer la suite à donner au plan d'augmentation progressive des tarifs de presse, de façon à prolonger l'effort de rattrapage au-delà de 1978 ; d'autre part, reprendre les négociations avec le ministère de l'économie et des finances en vue de faire supporter par le budget général la charge indue pesant sur le budget des P. T. T., du fait même de l'aide à la presse.

M. Ribes, puis M. Desanlis, ont parlé de la facturation détaillée des communications téléphoniques. C'est là, en effet, une revendication légitime de la part des usagers ; elle sera progressivement satisfaite à partir de la fin de 1979. En effet, comme M. Ségard le disait l'année dernière, seuls les centraux électroniques permettent à court terme d'offrir ce nouveau service.

Il sera accordé, à titre onéreux, à ceux qui en feront la demande et ne portera que sur les communications taxées à la durée. Ce plan, je le souligne, a été approuvé par le groupe de travail administration-usagers des télécommunications.

Par contre, en ce qui concerne la taxation à la durée dans les villes sur laquelle insistait M. Ribes, tout à l'heure, le problème se présente dans des termes identiques à ceux que je connaissais autrefois. Elle est impossible à mettre en œuvre économiquement avant 1983-1985.

M. Schloesing a parlé de l'installation du téléphone chez les personnes âgées. Cette intervention relayait, sur ce point, celle de M. le rapporteur spécial ainsi qu'une observation de M. Blanc.

Selon les prévisions, le coût d'une telle mesure est de l'ordre de 40 millions de francs pour 1977, et de 160 millions de francs pour 1978.

Il s'agit là d'une question de doctrine : comme la poste, les télécommunications sont un service public. A ce titre, elles offrent des services qui ne sont pas toujours rentables d'un point de vue économique ; c'est le cas de l'exonération de la taxe de raccordement en faveur de certaines personnes âgées.

Je crois donc traduire l'opinion de M. Ségard, en disant que la solidarité de l'ensemble des usagers du téléphone doit jouer, c'est-à-dire que les entreprises et les clients plus aisés peuvent parfaitement contribuer au financement du téléphone des personnes âgées les plus défavorisées.

Néanmoins, la discussion est aujourd'hui engagée pour déterminer les parts respectives de cette charge supportée par le budget général et par le budget annexe, c'est-à-dire par les autres usagers. Les négociations sont en cours entre le ministère des P.T.T. et celui de l'économie et des finances. Je puis vous rassurer les uns et les autres : quelle que soit la solution, il n'y a pas, à ce niveau, de problème de financement proprement dit. M. Ribes a particulièrement insisté sur les délais de raccordement et sur leur « dispersion ». Les délais de raccordement les plus longs concernent en général, vous le savez, des demandes formulées en zone rurale et dans des zones d'automatisation.

Pourquoi ces délais ?

Dans les zones rurales, les directions des télécommunications procèdent, pour des raisons d'efficacité, à des opérations groupées qui interviennent périodiquement. Lorsqu'une demande est déposée peu après une opération groupée, sa satisfaction peut demander un certain temps, car il faut l'intégrer à une autre opération de ce type.

De même, dans les zones en instance d'automatisation, qui sont heureusement de moins en moins nombreuses, c'est au moment de l'automatisation que l'on pourra donner satisfaction à l'ensemble des usagers. Il y a donc lieu d'attendre la fin de l'automatisation avant de donner suite à une demande de raccordement.

Telles sont les deux raisons qui motivent des « dispersions » dans les délais de raccordement. Mais, à la fin de 1978, la totalité du réseau sera automatisée, et la seconde de ces raisons disparaîtra.

M. Ribes a insisté sur l'aspect social de la liste spéciale pour les veuves de plus de cinquante-cinq ans ou pour les mères de famille de plus de cinquante ans. Il s'agit d'une question importante que j'entends développer.

La liste spéciale, procédure qui permet à des agents en instance de promotion d'attendre celle-ci sur place pendant quatre ans, est ouverte aux agents ayant trois personnes à charge ou dont le conjoint travaille dans la résidence. Cette facilité a été offerte aux auxiliaires reçus à l'examen de titularisation et la liste spéciale a fait, à cette occasion, l'objet de deux aménagements : la durée possible d'attente d'une promotion sur place a été portée de quatre à cinq ans et l'accès de la liste a été ouvert aux personnes seules ayant un enfant à charge. Dans les cas les plus courants, les mères de famille de plus ou de moins de cinquante ans ont donc maintenant accès à la liste spéciale.

Toute extension de cette liste risquerait de faire naître de nouvelles demandes dérogatoires. Comme toute demande dérogatoire se fait au détriment des agents titulaires qui ont réussi un concours et ont consenti à se déplacer, il ne paraît pas actuellement opportun au secrétariat d'Etat d'augmenter encore la liste des dérogataires.

M. Wagner a demandé quelles étaient exactement les conditions de raccordement pour les personnes âgées. Je rappelle qu'il y a une superpriorité pour les demandeurs ayant plus de quatre-vingts ans, qu'une priorité de haut niveau est consentie à ceux qui ont plus de soixante-cinq ans et que les plus déshérités, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits au Fonds national de solidarité, sont exonérés du paiement de la taxe de raccordement. J'ajoute que le réseau national d'appels de détresse sera mis en place d'ici 1980 sur l'ensemble du territoire.

Par contre, il ne paraît pas possible, en l'état actuel des finances, de prendre en charge la gratuité de l'abonnement. Cette dépense serait trop lourde pour le budget des P.T.T. Mais il a été donné au budget social des communes la possibilité d'intervenir en faveur des personnes âgées les plus déshéritées. En ce qui concerne ma commune, celle de Troyes, je puis vous dire que les décisions correspondantes ont déjà été prises.

M. Emmanuel Hamel. C'est une commune riche. Toutes ne peuvent pas en faire autant !

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Peut-être ! Mais cette commune a, elle aussi, ses misères !

M. Emmanuel Hamel. Laquelle n'en a pas ?

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. M. Wagner a envisagé la création d'un corps spécial de sécurité. C'est une question délicate sur laquelle je vais essayer de traduire l'opinion de M. Ségard.

Jusqu'à présent, le ministère des P.T.T. a hésité à créer une nouvelle catégorie d'agents ; car, bien évidemment, surtout dans ce cas particulier, il en résulterait une source de complications dans la gestion des personnels. Cependant la mise en place progressive de nouveaux transports de fonds spécialisés et la nécessité de surveiller tous les points particulièrement sensibles, notamment à l'entrée et à l'intérieur des établissements postaux, donnent à la question posée une très grande ampleur.

La nécessité de distinguer, d'une part, la sécurité interne des services postaux et, d'autre part — ce qui est un problème différent — la sécurité de ces services sur la voie publique, qui relève plus spécialement des services de police et de gendarmerie, ne simplifie d'ailleurs pas le problème.

Quoi qu'il en soit, cette question est à l'ordre du jour et les contacts se poursuivent avec les services intéressés du ministère de l'intérieur — un groupe de travail a été mis en place — afin que soient dégagés les éléments d'une solution globale et homogène. La constitution d'un cadre spécial de conducteurs et d'escorteurs pourrait éventuellement s'inscrire dans le cadre de cette solution.

Il est à noter enfin que la mise en place cette année d'un service nouveau — l'inspection nationale de la sécurité des services postaux — permettra, sur le plan de l'organisation et du fonctionnement, d'apporter le plus grand soin à la solution du problème.

M. Wagner a également évoqué l'introduction de la commutation électronique dans le réseau. La politique industrielle qui a été définie en la matière a conduit au choix des systèmes qui équiperont le réseau téléphonique français. Deux systèmes de commutation électronique spatiale — l'A.X.E. et le Métaconta 11 F — ont été retenus pour compléter le système de commutation électronique temporel — F 10 — qui est et reste le cheval de bataille des postes et télécommunications ainsi que le fleuron de la couronne technique de cette administration.

Les niveaux de commande prévus par le VII^e Plan en matière de commutation électronique seront respectés, avec même une légère accentuation de la commutation électronique au détriment de la commutation électromécanique.

En 1977, la commutation électronique a représenté 26,5 p. 100 des commandes de commutation ; elle en représentera plus de 40 p. 100 en 1978 — M. Lucas était donc, tout à l'heure, dans l'erreur — et, dès le second semestre de 1978, tous les nouveaux centraux seront réalisés en commutation électronique, la technique électromécanique étant limitée aux extensions des centraux existants.

M. Henri Lucas. Je parlais des exportations, monsieur le ministre !

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Je vous répondrai également sur ce point.

Les premières commandes d'autocommutateurs électroniques spatiaux ont été notifiées en septembre 1976. Ces commutateurs seront installés progressivement à Paris, Marseille, Lyon, Orléans et Nantes d'ici à la fin de 1978.

En ce qui concerne la commutation temporelle qui — je le répète — constitue l'objectif à terme pour tous nos systèmes électroniques, il faut noter une très forte croissance de nos prévisions de commandes pour 1978 : plus de 60 p. 100. Ensuite, une nouvelle version du système E 10 est actuellement étudiée, version plus puissante que la version actuelle. Le prototype de ce système sera commandé cette année pour être installé à Brest à la fin de 1979. Enfin, les études se poursuivent pour la mise au point des centraux temporels de commutation de transit, à la fois au sein de C.I.T. — il s'agit du système E 12 — et de L.M.T. — c'est le système MT 20.

La politique industrielle qui a été définie et qui tend à introduire aussi rapidement que possible dans le réseau français les techniques nouvelles de la commutation électronique est donc — je le regrette pour nos détracteurs — fidèlement appliquée.

Je répondrai maintenant aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion.

Monsieur Lucas, vous avez parlé du démantèlement de l'administration des P.T.T. Après les vingt-quatre heures studieuses que j'ai passées à étudier ce budget et à reprendre contact avec mes amis des P.T.T., je trouverais cette expression un peu plaisante s'il ne s'agissait d'un sujet grave.

Comment pouvez-vous parler d'un démantèlement des P.T.T., alors que l'on constate année après année un renforcement considérable des moyens humains ? J'ai cité des chiffres impressionnants qui dépassent, et de loin, les demandes formulées sur les bancs de cette assemblée, il y a quelques années.

Comment pouvez-vous parler de démantèlement alors que l'on constate une augmentation spectaculaire des investissements ? Les P.T.T. sont devenus le premier investisseur de France. Est-ce un signe de démantèlement ?

Enfin, les nouveaux services que les P.T.T. ont accepté d'assurer à la place d'autres administrations prouvent que, loin d'un démantèlement, il s'agit au contraire d'un renforcement.

Monsieur Lucas, jamais l'administration des P.T.T. n'a été aussi vigoureuse et aussi respectée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Vous avez soulevé le problème de la vente par correspondance et des tarifs spéciaux en des termes que je ne veux pas reprendre.

La vente par correspondance bénéficie, certes, de tarifs spéciaux et j'ai été un de ceux qui ont préconisé cette mesure. Mais, si les P.T.T. accordent à leurs clients des tarifs spéciaux, c'est en fonction de l'importance du trafic. Une telle attitude est pleinement justifiée, car elle défend les prérogatives des P.T.T. Dans le cas contraire, les maisons de vente par correspondance utiliseraient tout simplement leurs services de transport et alors, monsieur Lucas, vous dénonciez la privatisation d'une partie du services des P.T.T., qui céderait le pas en l'occurrence à l'industrie privée.

M. Edouard Schloesing. Très bien !

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Du fait que les opérations postales sont très nombreuses et que les maisons de vente par correspondance en réalisent elles-mêmes une partie, en particulier par le tri des paquets, les P.T.T. sont parfaitement fondés à consentir des tarifs spéciaux.

Je ne suis d'ailleurs pas sûr, monsieur Lucas, que vous foudriez le même langage devant les travailleurs de La Redoute, car les tarifs spéciaux permettent à de telles sociétés de mieux supporter les difficultés auxquelles elles se heurtent.

Mais, puisque vous attaquez les tarifs spéciaux, monsieur Lucas, je pourrais vous taquiner en vous faisant observer que les tarifs consentis à la presse sont aussi des tarifs spéciaux. Alors pensez à *L'Humanité* et à la presse de votre parti ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Henri Lucas. Il ne faut pas tout mélanger !

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Vous m'avez demandé pourquoi le projet de budget pour 1978 prévoit la création d'heures d'auxiliaires et si ce n'est pas en contradiction avec le plan de titularisation des auxiliaires.

Le projet de budget pour 1978 prévoit la création de 14 600 emplois nouveaux, dont 7 600 pour les télécommunications et 7 000 pour la poste. Ces derniers comprennent, il est vrai, l'équivalent de 3 000 emplois sous forme de crédit d'heures et non d'emplois. Cela correspond à une demande présentée par la poste pour faire face aux besoins temporaires de remplacement d'agents absents, aux pointes de trafic saisonnières ou pour tenir compte des positions de travail permanentes, mais à durée incomplète, de quelques heures de travail par jour.

Il serait donc anormal, voire absurde, de couvrir ces besoins par des effectifs permanents — alors que, par définition, ces besoins ne sont ni complets ni permanents — auquel cas M. Maurice Blanc crierait au gaspillage.

L'attribution d'un crédit d'heures supplémentaires permettra une gestion plus souple pour répondre aux besoins tels qu'ils s'expriment au niveau des divers bureaux ou services.

Cette dotation en heures n'est absolument pas contradictoire avec la politique de résorption de l'auxiliaire, qui vise à titulariser les auxiliaires tenant des emplois permanents à temps complet. Le plan de titularisation se déroule d'ailleurs confor-

ment aux prévisions, puisque le projet de budget pour 1978, je l'ai dit, comporte une mesure de titularisation de 10 500 auxiliaires, ce qui portera les possibilités budgétaires à 37 000 unités sur un total de 45 000 personnes à titulariser. C'est dire que nous atteignons bien l'objectif fixé.

M. Lucas m'a également interrogé sur l'exportation de matériels de télécommunication.

La France dispose de techniques universellement reconnues tant en commutation qu'en transmission. J'ai toujours pensé qu'elle avait de grandes possibilités d'exportation dans ce domaine, mais que la percée sur les marchés extérieurs serait très difficile. En effet, la concurrence qui règne sur le marché mondial des télécommunications est très vive et nos concurrents font preuve d'une agressivité considérable pour s'approprier les grands marchés qui s'offrent dans les pays en voie d'industrialisation et d'équipement.

La restructuration de l'industrie française, qui a été effectuée il y a à peine plus d'un an dans le domaine de la commutation et qui est en voie d'être effectuée dans le domaine de la transmission, s'est accompagnée d'une orientation délibérée vers l'exportation et les premiers résultats apparaissent. J'en donnerai une illustration.

Parmi les marchés les plus importants, on peut citer :

En commutation, la commande du système E 10 par la Côte-d'Ivoire, l'Egypte, le Yémen, le choix de cette technique par l'Afrique du Sud, ainsi que plusieurs succès en commutation privée ;

En transmission, les commandes du Brésil, d'U.R.S.S., de Côte-d'Ivoire et le récent marché très substantiel du réseau de câbles téléphoniques du Nigeria, ce qui illustre bien le fait que les filiales étrangères implantées sur notre sol, notamment la C.G.C.T., continuent de participer à cet effort français d'exportation, sans paralyser aucunement celle de systèmes tels que l'E 10 ;

En câbles sous-marins, la commande des câbles France—Libye et France—Portugal.

L'ouverture de nouveaux marchés peut être aussi illustrée par la décision de l'Australie et de Singapour de s'adresser à la S.A.G.E.M. pour les télé-imprimeurs.

Ce ne sont, bien sûr, que des exemples — je vous épargnerai, monsieur Lucas, la lecture du long dossier que j'ai sous les yeux — mais qui illustrent bien que notre action est orientée vers l'exportation de nos matériels.

J'ajoute que vous sembliez déplorer que soient seuls exportés les systèmes des filiales américaines implantées sur notre territoire ou de celui d'Ericsson. Je puis vous assurer que l'expérimentation très poussée des systèmes électroniques purement français, va devenir, dans les prochaines années, un argument décisif en matière d'exportation.

Monsieur Maurice Blanc, je n'ai pas très bien compris ce que vous entendiez en prétendant tout à l'heure que l'unité des P.T.T. était menacée. Pour tout vous avouer, j'ai trouvé cette affirmation curieuse venant de votre part car j'ai lu dans la presse que le parti socialiste avait mis à l'étude la séparation des postes et des télécommunications.

Je vous demande, monsieur Maurice Blanc, de préciser au nom du parti socialiste, à l'intention des représentants des syndicats dont quelques-uns se trouvent dans les galeries du public, quelle est votre position sur l'unité des P.T.T. alors que la cellule socialiste du secrétariat d'Etat — au cas où vous ne le sauriez pas — a elle-même proposé la séparation de la maison.

M. Ségard a, à diverses reprises, réaffirmé l'intention du Gouvernement de ne remettre en cause ni l'unité juridique de l'administration des P.T.T., ni le monopole dont elle bénéficie, ni la mission de service public qui lui est confiée. Il faut cependant être conscient — et, sur ce point, j'ai une part de responsabilité pour avoir laissé les deux grandes branches du secrétariat d'Etat vivre de leur vie propre — que la poste, d'une part, et les télécommunications, d'autre part, ont chacune leurs technologies, leurs caractères spécifiques et leur rythme d'évolution. La cohabitation de deux services aussi différents pose donc des problèmes quelquefois difficiles à résoudre. C'est pourquoi, M. Ségard et ses collaborateurs, jour après jour, cherchent à les faire vivre dans une unité de façon suffisamment souple pour respecter la personnalité de chacune des deux.

M. Emmanuel Hamel. Le démantèlement est démenti ! (Sourires.)

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Vous avez en outre souhaité, monsieur Maurice Blanc, la titularisation sur place des auxiliaires. J'ai déjà répondu à cette question, mais j'ajouterai une précision.

Il faut être très prudent en l'occurrence. Prenons par exemple un département du Midi — Ariège, Gers ou Haute-Garonne — qui traditionnellement fournit beaucoup de personnel aux P. T. T. La titularisation sur place des auxiliaires ne peut se faire qu'au détriment de ceux qui ont passé des examens et qui attendent depuis parfois très longtemps à Paris de retourner au pays. Ceux-ci n'admettraient que très difficilement que leur tour soit pris par d'anciens auxiliaires tout récemment titularisés. L'administration des P. T. T. ne se rendra pas coupable de cette iniquité. Quoi qu'il en soit, les règles qui étaient en vigueur de 1969 à 1972 ont été renforcées et, pour tenir compte des cas sociaux, les intéressés ont eu accès à la liste spéciale qui leur permet d'attendre sur place pendant cinq ans la possibilité de se faire titulariser.

La titularisation systématique sur place des auxiliaires serait donc une mauvaise mesure. C'est pourquoi, monsieur Maurice Blanc, vous devriez abandonner cette revendication qui ne sert pas l'intérêt du personnel des P. T. T.

M. Maurice Blanc. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Je vous en prie.

M. le président. La parole va à M. Maurice Blanc, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Maurice Blanc. Monsieur le ministre, je n'ai pas demandé la titularisation systématique, sur place, des auxiliaires, mais une décentralisation des opérations de titularisation au niveau, non pas du département, mais de l'entité administrative qu'est la région.

Quant à vos explications sur le démantèlement du service des postes et télécommunications, je crois qu'elles viennent un peu tard après ce que j'ai dit tout à l'heure. Au demeurant, vous ne pouvez pas empêcher le parti socialiste de réfléchir sur ces problèmes, et je crois avoir exposé clairement le résultat de ses réflexions.

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Monsieur Maurice Blanc, vous avez également évoqué, avec M. Lucas, l'opération « coup de pouce aux jeunes ». Cette opération vise deux objectifs.

Le premier, c'est de faire connaître les services offerts par les P. T. T., par exemple la caisse nationale d'épargne ou les chèques postaux. Dans ce domaine, les P. T. T. sont soumis à la concurrence des banques et faire connaître ces services, c'est déjà une manière de défendre les P. T. T.

Le deuxième objectif, c'est faire savoir aux jeunes que nous offrons cette année 30 000 emplois : 14 600 emplois nouveaux auxquels s'ajoutent ceux qui résultent des départs.

Les P. T. T., à cet égard, serait le premier recruteur de France. Ces 30 000 emplois représentent à peu de chose près les effectifs de la société nationale industrielle aérospatiale — la S. N. I. A. S. — et l'on peut dire que c'est là bien plus qu'un « coup de pouce ».

Certes, l'opération coûtera environ un million de francs, mais, comparé aux dépenses de publicité des organismes bancaires, c'est peu de chose, surtout en considération de l'avantage très appréciable qui consiste à faire mieux connaître les P. T. T.

Vous élevant contre ce que vous estimez être du gaspillage, vous affirmez que vous créeriez, si vous étiez ministre des P. T. T., 40 000 emplois. Encore, faudrait-il que vous soyez réélu et que l'opposition arrive au pouvoir !

Mais je vous poserai à mon tour une question, sans toutefois avoir la férocité de vous demander d'y répondre sur-le-champ. Ainsi aurez-vous le temps de méditer.

Nous avons chiffré le coût de ces 40 000 emplois que vous proposez de créer : cela représenterait trois milliards de francs ! Vous dénonciez tout à l'heure le recours à l'emprunt. Dès lors, comment financeriez-vous ces créations de postes dans le cadre d'une stricte orthodoxie budgétaire ? Auriez-vous recours à des augmentations de tarifs ?

Par ailleurs, pourriez-vous me dire s'il s'agit ou non d'ajouter ces 40 000 emplois à ceux qui sont déjà prévus — et pour quelles tâches ? — alors que le projet de budget pour 1978 a retenu les prévisions du plan d'action prioritaire Télécommunications et qu'il consacre un effort exceptionnel en matière d'emploi ? Encore une fois, vous n'avez pas précisé la façon dont vous envisageriez de financer cette opération : au moyen d'une augmentation des tarifs ou sur le budget général ? Cela figure-t-il dans le chiffrage de ce qui était autrefois le programme commun ? Les 440 000 agents des P. T. T. aimeraient le savoir. Personnellement, à la place où je suis, j'attendrais la réponse à cette question avec infiniment d'intérêt.

M. Henri Lucas. Vous faussez le problème à volonté !

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Lucas ! Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. A partir du moment où l'on me pose des questions, je pense avoir le droit d'en poser également. Les réponses seront d'autant plus intéressantes qu'elles semblent plonger ceux que j'interroge dans une certaine tristesse ! A moins que ce ne soit dans l'inquiétude ? (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Henri Lucas. Vous répondez à côté !

M. le ministre de la coopération, suppléant M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. En ce qui concerne les crédits nécessaires à la rémunération des vacataires, j'indique que, pour l'ensemble des départements ministériels, ces crédits sont inscrits au budget des charges communes, c'est-à-dire dans la loi de finances rectificative du printemps dernier, et qu'ils seront versés aux P. T. T. en tant que de besoin et en fonction du nombre réel de vacataires embauchés par le secrétariat d'Etat. C'est là une question de rigueur.

M. Maurice Blanc s'est étonné des surfaces inutilisées dans certains centraux souterrains. Je lui indique que, pour des raisons techniques, un central souterrain doit être construit en une seule fois, alors qu'un bâtiment aérien, édifié en surface, peut faire l'objet d'extensions au fur et à mesure des besoins, il n'est donc pas anormal que, quelques mois après son ouverture, un bâtiment souterrain soit très peu rempli et que les services des télécommunications, par exemple, remplissent son occupation sur une période de dix années. Il en va de même pour l'installation des câbles dont les capacités sont prévues pour des périodes de cinq à six années afin d'éviter des travaux inutiles.

Les besoins propres à la région parisienne et les besoins nationaux à traiter à Paris — qu'il s'agisse du réseau national ou du réseau international — sont tels que les surfaces construites en souterrain à Paris seront utilisées sans problème dans quelques années.

En revanche, on constate qu'il n'est pas toujours facile de disposer en temps utile des surfaces nécessaires dans certaines grandes villes où il n'a pas été possible de construire de centraux souterrains. J'ai déploré personnellement de ne pouvoir en construire à Marseille et à Nice.

Votre question relative au placement des bons d'épargne est certes intéressante, monsieur Blanc, mais l'on ne peut faire état que des résultats obtenus : 700 millions de francs de bons vont être placés cette année et j'ai confiance qu'avec l'aide des P. T. T., les 1 200 millions prévus pourront être placés en 1978, sans, naturellement, pouvoir vous en donner l'assurance.

Monsieur Boudon, vous vous êtes préoccupé de la situation des postulants originaires de province qui reçoivent une affectation à Paris lors de leur appel à l'activité. Cette question a retenu l'attention de M. Ségard dès son arrivée à la tête de cette administration car il est certain que les conditions de travail et l'environnement de celui-ci ont une incidence sur la qualité du climat social.

C'est pourquoi l'administration s'est attachée à mettre en œuvre un ensemble de mesures tendant à atténuer les inconvénients qui résultent, pour les jeunes provinciaux, d'une affectation à Paris.

Une double action a été menée en faveur des débutants sur le plan de l'accueil et sur celui du logement.

Tel est l'objet de la procédure d'accueil des débutants qui est axée principalement sur l'information, mais qui permet également d'apporter une réponse à la préoccupation fondamentale de la plupart des débutants, à savoir le problème de l'hébergement.

A cet égard, M. Ségard a fait mettre l'accent, dans son projet de budget, sur l'action en faveur du logement du personnel en région parisienne.

En 1978, les crédits affectés au logement et à l'hébergement atteindront 242 millions de francs, soit 9 p. 100 de plus qu'en 1977. Cette dotation représente, monsieur Boudon, 40 p. 100 du budget social ; elle permet d'accroître de 1 450 places la capacité des équipements d'hébergement des débutants. Le parc de logements réservés au personnel progressera lui-même de près de 2 000 unités.

L'affectation des postulants dans leur région d'origine — c'est un problème éternel — atténuerait certes les difficultés, mais le principe de la priorité de la mutation sur le recrutement s'oppose à la réalisation de cet objectif dans les régions où le recrutement est excédentaire.

C'est dans ce sens que va la déconcentration du recrutement des fonctionnaires des catégories B et C dans les régions où existent des emplois non recherchés à la mutation.

En 1977, 7 500 postes, dont 4 500 en région parisienne, ont été offerts par la voie de concours locaux, ce qui me paraît répondre à votre préoccupation.

En ce qui concerne les problèmes de votre circonscription, que j'avais eu le plaisir de visiter, je vous rappelle que l'année 1977 aura été marquée par l'achèvement de l'automatisation, par la création de deux centraux automatiques et l'extension de huit centraux, soit 4 280 équipements pour votre seule circonscription.

En 1978, interviendra l'extension de neuf centraux, ce qui représente 2 500 équipements.

Monsieur Cornet, je vous confirme la volonté du Gouvernement de maintenir intégralement le réseau postal tel qu'il existe aujourd'hui et de développer les actions de polyvalence en milieu rural. Le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire arrêtera un programme détaillé dans ce sens.

J'ai noté également votre intérêt pour le centre de tri de Valence. Je demanderai à M. Ségard de vous adresser une réponse particulière pour vous préciser le calendrier prévu pour cette réalisation. Sachez seulement que vous n'avez aucun souci à vous faire pour ce centre de tri qui achemine chaque jour le courrier vers votre département.

Monsieur Schloësing, je ne reviendrai pas sur les réponses qui vous ont été données dans le *Journal officiel*. Je suis toutefois un peu surpris par vos reproches en ce qui concerne l'exécution des objectifs du VI^e Plan car c'est précisément du fait d'une programmation efficace que ces objectifs vont être, en Aquitaine, largement atteints en matière d'automatisation, et de fluidité d'écoulement du trafic et nettement dépassés en matière de raccordement d'abonnés, ce qui était, je vous l'accorde, tout à fait nécessaire.

En effet, la région Aquitaine sera complètement automatisée au cours du troisième trimestre de 1978 et l'automatisation du département du Lot-et-Garonne achevée au début de l'année. Le trafic est écoulé dans des conditions convenables qui deviendront peu à peu satisfaisantes avec l'achèvement de l'automatisation. Par ailleurs, le nombre des abonnés dépassera 420 000 à la fin de 1977, ce qui traduit un doublement du parc en cinq ans.

Les opérations de renseignements téléphoniques ne sont nullement concentrées à Bordeaux. Selon l'importance des départements de la région Aquitaine, un ou deux centres seront installés ou maintenus dans chacun d'eux. Pour ce qui est du Lot-et-Garonne, deux centres de renseignements fonctionnent, l'un à Agen, l'autre à Villeneuve-sur-Lot.

Je précise enfin que les centres de tri — et singulièrement celui de Bordeaux — sont installés dans des villes choisies en fonction de l'importance du courrier qui y prend naissance et aussi des moyens de transports routiers, ferrés et aériens qui peuvent en partir ou y arriver. Cela présente l'avantage essentiel de permettre de gagner beaucoup de temps, en évitant des opérations de transbordement — au demeurant très coûteuses en main-d'œuvre — et de sous-centralisation et, en définitive, d'assurer une meilleure qualité de service pour l'acheminement et le transport du courrier.

C'est en fonction de ces critères qu'ont été retenus les sièges des 64 centres de tri qui seront réalisés dans le cadre du VII^e Plan sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue, vous en conviendrez, une opération de décentralisation assez poussée.

En conclusion, et compte tenu de ces précisions, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver le budget des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 40, au titre des services votés, au chiffre de 59 903 138 862 francs.

M. Henri Lucas. Le groupe communiste vote contre l'adoption des crédits.

M. Maurice Blanc. Le groupe socialiste également. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 41, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 22 556 460 000 francs. (*Ces autorisations de programme sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 41, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 10 437 800 025 francs. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Monsieur le ministre, la présidence vous prie de bien vouloir transmettre à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ses vœux de prompt rétablissement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie :

(Annexe n° 23. — M. Schloësing, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome V, de M. Julien Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

(*La séance est levée à douze heures quarante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JACQUES RAYMOND TEMIN.